

# LA SÉCURITÉ BIEN DOSÉE

Poste-publications no de convention 40069242

# AQLM

Association québécoise du loisir municipal

20<sup>e</sup> CALM : UN FRANC SUCCÈS!

17

VISION ET MISSION  
MUNICIPALE EN SÉCURITÉ

23

ENTREVUE AVEC SYLVIE  
MELSBACH : L'IQSAJ A 10 ANS

28



Processus simple  
Design bien pensé  
Et pour longtemps



# LE MEILLEUR PRIX, SANS COMPLICATIONS. GARANTI!

## Qui est Kinetic GPO?

Kinetic GPO est un organisme d'achat coopératif établi pour des entités du secteur public à travers le Canada.

## Pourquoi devrais-je utiliser Kinetic GPO?

- ▶ Exécuter plus de projets avec le budget existant
- ▶ Réduire les coûts en soumissions et appels d'offres
- ▶ Consolider les contrats
- ▶ Sauver du temps et de l'argent dans le processus d'achat
- ▶ Aucun coût de participation
- ▶ Aucun engagement de volume

En résumé, Kinetic GPO s'est déjà occupé du processus d'appel d'offres, il ne vous reste plus qu'à faire votre achat! **Vous sauvez donc du temps et de l'argent!** Les contrats des partenaires sont **sollicités de façon compétitive** et octroyés sur la base de la **meilleure valeur**. Le processus de Kinetic GPO assure des contrats compétitifs et faciles à utiliser.

Tous les partenaires offerts par le biais de Kinetic GPO répondent à l'accord commercial national canadien, à l'accord de libre-échange canadien et la directive en matière d'approvisionnement dans le secteur public.





Association québécoise du loisir municipal

## COMITÉ EXÉCUTIF

### PRÉSIDENTE

Manon Lanneville, Ville de Varennes  
450 652-9888, poste 3177  
manon.lanneville@ville.varennes.qc.ca

### VICE-PRÉSIDENT

Jocelyn Gauthier, Ville de Montréal  
514 872-6022  
jocelyngauthier@ville.montreal.qc.ca

### SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Janique Letellier, Ville de Laval  
450 662-4901  
j.letellier@ville.laval.qc.ca

### AUTRES MEMBRES

Martin Gilbert, Ville de Matane  
418 562-2333 poste 2070  
m.gilbert@ville.matane.qc.ca

Edith Proulx, Municipalité de Piedmont  
450 227-1888, poste 223  
loisirs@piedmont.ca

## SOUTIEN PERMANENT

### DIRECTRICE

Geneviève Barrière  
514 252-5244, poste 4  
g.barriere@loisirpublic.qc.ca

### DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Luc Toupin  
514 252-5244, poste 3  
dg@loisirmunicipal.qc.ca

### RESPONSABLE À LA GESTION FINANCIÈRE

Carole Hamel  
514 252-5244, poste 1  
carole.hamel@loisirpublic.qc.ca

### CONSEILLÈRE EN FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

Joëlle Derulle  
514 252-5244, poste 2  
jderulle@loisirpublic.qc.ca

### COORDONNATRICE COMMUNICATION, MARKETING ET LOGISTIQUE

Line Paquette  
514 252-5244, poste 6  
lpaquette@loisirpublic.qc.ca



ALLIANCE QUÉBÉCOISE  
DU LOISIR PUBLIC

L'AQLM est membre de l'Alliance  
québécoise du loisir public.

## REPRÉSENTANTS DES RÉGIONS

### ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Bernard Blais  
bernard.blais@ville.amos.qc.ca

### BAS-SAINT-LAURENT

Martin Gilbert  
m.gilbert@ville.matane.qc.ca

### CAPITALE-NATIONALE

Martin Juneau  
juneau.martin@sbfmc.com

### CENTRE-DU-QUÉBEC

Jonathan Guay  
jguay@ville.drummondville.qc.ca

### CHAUDIÈRE-APPALACHES

André Lambert  
a.lambert@vsjnb.ca

### CÔTE-NORD

Noémie Gauthier  
noemie.gauthier@ville.sept-iles.qc.ca

### ESTRIE

Linda Gagnon  
l.gagnon@ville.magog.qc.ca

### GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Julie Loubert  
loisirs@villebonaventure.ca

### LANAUDIÈRE

Natacha Drapeau  
natacha.drapeau@saint-donat.ca

### LAURENTIDES

Édith Proulx  
loisirs@piedmont.ca

### LAVAL

Sébastien Vallée  
s.vallee@laval.ca

### MAURICIE

Estelle Paulhus  
epaulhus@ville.latuque.qc.ca

### MONTÉRÉGIE

Daniel Marineau  
dmarineau@beloeil.ca

### MONTRÉAL

Martin Savaria  
msavaria@ville.montreal.qc.ca

### NORD-DU-QUÉBEC

Maxime Gauthier-Dubuc  
loisirs@lsq.quebec

### OUTAOUAIS

Caroline Séguin  
seguin.caroline@gatineau.ca

### SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Karine Gagné Plourde  
gp.karine@ville.metabetchouan.qc.ca

## ASSOCIATION CANADIENNE DES PARCS ET LOISIRS

### REPRÉSENTANTE DE L'AQLM

Linda Gagnon  
l.gagnon@ville.magog.qc.ca

Dans ce numéro .....	4
Mot de la présidente .....	6
Les grands dossiers .....	8
La sécurité, une responsabilité partagée : un point de vue à partager! .....	11
CALM 2019	
Ensemble dans une ambiance de fête .....	14
Vision et mission municipale en sécurité .....	20
Sécurité bien dosée et lutte contre la sédentarité, une question d'équilibre .....	27
Entrevue avec Sylvie Melsbach	
La sécurité dans les aires de jeu .....	31
Avantages de l'utilisation d'une aire de jeu pour le développement des enfants .....	34
Savoir gérer les risques .....	36
Loi C-21 : À prendre au sérieux .....	38
Les services d'aide aux sinistrés lorsque survient une situation d'urgence .....	40
La sécurité dans les parcs .....	44
Pratiques exemplaires .....	47
Regards sur l'actualité .....	53



## AGORA FORUM

Publié par l'Association québécoise du loisir municipal quatre fois l'an et distribué aux membres de l'AQLM et à ses partenaires du monde du loisir au Québec.

Pour alléger la lecture, là où la forme féminine n'est pas appliquée, elle est sous-entendue, s'il y a lieu.

Le contenu des articles publiés demeure la responsabilité de leurs auteurs.

**Rédacteur en chef :** Yvan Lépine  
**Directeur artistique :** Joël Lemay  
**Infographiste :** René Déry  
**Correcteur :** Denis Poulet  
**Imprimeur :** Imprimerie Siel

### ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

4545, av. Pierre-De Coubertin  
Montréal QC H1V 0B2

T : 514 252-5244  
F : 514 252-5220

infoaqlm@loisirmunicipal.qc.ca  
www.loisirmunicipal.qc.ca

### Publicité

Luc Toupin  
514 252-5244, poste 3  
dg@loisirmunicipal.qc.ca

### Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1496-6409

# DANS CE NUMÉRO

**Que diriez-vous si le chef cuisinier se trompait un jour dans le dosage du sel de votre plat préféré? Que le chef d'orchestre, au concert tant attendu, plonge dans les excès d'un tempo trop rapide ou trop lent? Toujours délicat, ce « bon dosage » lorsqu'il est question de sécurité! Il peut se trouver à l'intérieur d'un étroit corridor que vous vous êtes tracé... ou parfois sur une large autoroute à six voies.**

Les textes que vous lirez dans ce numéro vous rappelleront que l'on ne doit pas lésiner sur la sécurité dans le domaine du loisir, mais faut-il pour autant tuer le plaisir de jouer en prenant des risques?

Là est d'ailleurs l'essentiel du propos du document *Sécurité bien dosée, une question d'équilibre!*, présenté par Sylvie Bernier lors de la dernière Conférence annuelle du loisir municipal. Le texte signé par notre nouveau rédacteur en chef, **Yvan Lépine**, résume ce document et donne la parole à deux de ses instigatrices. Sylvie Bernier y insiste notamment pour que l'on ne tombe pas dans le piège de la surprotection des enfants en les mettant dans « du papier bulle ».

De son côté, le professeur émérite **André Thibault** souligne la nouvelle réalité des municipalités et de leurs services de loisir et de vie communautaire, qui ne peuvent plus ignorer les menaces de poursuite judiciaire. « Il leur faut dorénavant appliquer rigoureusement des mesures de sécurité dans un spectre élargi de domaines », avance-t-il. En même temps, il reconnaît que le risque fait partie du plaisir de l'expérience. « Éliminer ce risque ou se substituer aux personnes devant certains dangers tue l'effet "wow" et le défi », affirme-t-il. Par ailleurs, il explore les dangers qui menacent la santé des individus, tant physique que psychologique, mentale ou sociale. Il y ajoute le concept de la « santé des communautés » et des sept « signes vitaux » qu'elle comporte.

Dans son éditorial, **Michel Beauregard**, rappelle que « le risque zéro n'existe pas ». Aucun gestionnaire ne souhaite que quelqu'un se blesse dans ses installations, précise-t-il, ajoutant que « responsabiliser une organisation qui gère un équipement au sens large, c'est peut-être en déresponsabiliser les utilisateurs... » Par ailleurs, il s'intéresse au délicat partage des responsabilités entre les municipalités et les organismes de loisir, soulignant qu'à ce chapitre « même des gens de loi peuvent avoir des positions opposées ».

Dans un tout autre registre, **Denis Poulet** nous rapporte les faits marquants de la 20<sup>e</sup> Conférence annuelle du loisir municipal, tenue à Laval du 2 au 4 octobre sur le thème « Ensemble, tout est possible! » Un franc succès, avec ses ateliers enrichissants et ses conférenciers qui ont su captiver leur auditoire. Un reportage, texte et photos, à ne pas manquer!

« Le bon dosage de sécurité peut se trouver à l'intérieur d'un étroit corridor... »



Photo : Shutterstock.com

# Préau

LE POLYDÔME  
QUATRE SAISONS

INAUGURATION  
D'UN PRÉAU À CANDIAC  
EN DÉCEMBRE 2019

CONCEPTION +  
GESTION

BC2

DECAREL<sup>EN</sup>

NORDIC  
STRUCTURES

514 507 3600 | [PREAU.CA](http://PREAU.CA)

## AGORA FORUM OFFERTE EN VERSION NUMÉRIQUE

*Agora Forum* est disponible en version numérique. Les membres de l'AQLM ont accès à cette version à l'aide d'un hyperlien qu'on leur envoie par courriel. Les membres qui le désirent peuvent continuer de recevoir l'édition papier. Pour profiter au maximum des fonctions de lecture du procédé, il convient de s'en servir à partir d'un appareil portable.



Image source : Shutterstock.com

## ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

# MOT DE LA PRÉSIDENTE



M. LANNEVILLE, PRÉSIDENTE  
TWITTER : @PRESIDENTAQLM

Il y a deux ans déjà, j'écrivais mon premier mot de la présidente dans *Agora Forum*. En 2019, à la deuxième année de ce premier mandat, j'ai eu le bonheur de vivre un 20<sup>e</sup> anniversaire mémorable. À la Conférence annuelle du loisir municipal (CALM), à Laval, quelque 600 professionnels en loisir municipal ont partagé notre histoire et ont même pu rencontrer quatre anciens présidents et présidente de notre association.

La présence de la ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la condition féminine Isabelle Charest fut un moment important de cette 20<sup>e</sup> CALM. Mme Charest nous a manifesté une belle reconnaissance de la diversification de nos tâches de professionnel en loisir municipal tout en rappelant notre rôle important dans l'acquisition et le maintien de saines habitudes de vie dans nos communautés (voir les propos de Mme Charest à la page 15).

Chapeau au comité organisateur et à cette équipe de permanents et de contractuels de l'AQLP qui ont tout mis en œuvre pour assurer le succès de l'événement! Merci à toute l'équipe qui soutient l'AQLM et avec qui tout est plus facile!

Cette deuxième année de mon mandat marquait également la fin du plan stratégique 2015-2019, dont le bilan est éminemment positif, comme vous pouvez le constater dans le *Rapport annuel* ([https://www.loisirpublic.qc.ca/agora\\_forum/rapportannuelaqlm2019/](https://www.loisirpublic.qc.ca/agora_forum/rapportannuelaqlm2019/)). Nous avons donc préparé un nouveau plan, que nous avons déposé à l'assemblée générale le 4 octobre et dont vous trouverez un aperçu à la page 9. Ce plan est pour moi très motivant, alors que j'entreprends un second mandat. Et, pour le conseil d'administration, il est très stimulant.

Je suis fière de la composition du nouveau conseil d'administration, où

toutes les régions du Québec sont représentées. C'est le signe, une fois de plus, de la bonne santé et du dynamisme de l'association.

On le dit souvent, l'AQLM est le plus important regroupement de professionnels en loisir au Québec. Le conseil d'administration et moi-même tenons à garder cette caractéristique et à la faire valoir auprès des instances gouvernementales et paragouvernementales ainsi qu'auprès de nombreux partenaires associatifs. Il est donc essentiel de maintenir des liens de partenariat opérationnels avec divers ministères et associations, et de nous assurer de la collaboration entre les différents acteurs à l'échelle nationale. Par ailleurs, l'AQLM doit demeurer à l'écoute de ses membres pour leur offrir des services pertinents et s'assurer que ses partenaires leur offrent des services complémentaires.

La Journée tactique sur le loisir dans les grandes villes et les villes-pôles, dont la 2<sup>e</sup> édition a eu lieu en juin dernier, est très appréciée. Plusieurs sujets étaient sur la table : les niveaux de service, la planification de l'offre, le schéma d'aménagement du territoire, les indicateurs de performance, la pénurie de main-d'œuvre et les politiques « parapluie ». De tels sujets montrent la pertinence de la Journée tactique.

L'AQLM poursuit sa réflexion dans le dossier des maternelles 4 ans, qui auront à coup sûr un impact sur les camps de jour municipaux. La Commission de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de l'UMQ, à laquelle nous participons, vise à sensibiliser différents ministères à cet impact, notamment en ce qui concerne les demandes d'accompagnement.

Nous avons appris que, après 38 ans de service dans la fonction publique, dont quatre ans comme directeur du sport et de l'activité physique et quatre ans comme sous-ministre adjoint au loisir et au sport, Robert Bédard prendra sa retraite le 20 décembre prochain. Monsieur Bédard, l'AQLM vous souhaite une belle retraite. Soyez assuré que votre collaboration et votre implication ont fait une différence en loisir et en sport au Québec. Merci, Robert!

Je vous invite fortement à visiter notre site revampé au [www.loisirmunicipal.qc.ca](http://www.loisirmunicipal.qc.ca). Vous y retrouverez une panoplie d'outils et de références qui pourront vous aider ou vous inspirer.

C'est toujours avec la plus grande fierté que je vous représente. Merci de votre confiance!

*Manon Lanneville, présidente*

« L'AQLM poursuit sa réflexion dans le dossier des maternelles 4 ans, qui auront à coup sûr un impact sur les camps de jour municipaux. »

L'AQLM ET  
L'ÉQUIPE  
D'AGORA  
FORUM VOUS  
SOUHAITENT DE  
JOYEUSES FÊTES  
ET UNE ANNÉE  
2020 REMPLIE  
D'AMOUR, DE  
SUCCÈS ET DE  
BONHEUR!





**MERCI!** d'être là au quotidien pour nous et nos familles

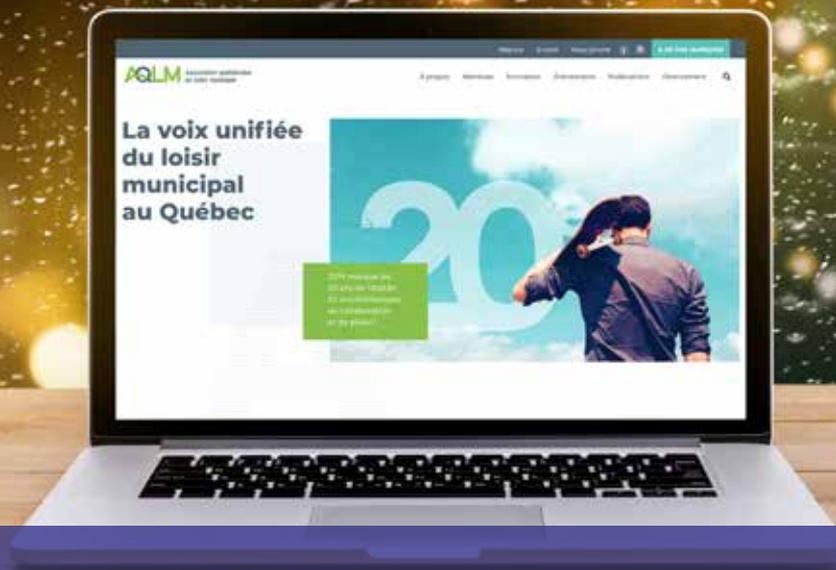
**450 \$ d'économie moyenne**<sup>1</sup> pour nos clients des services publics qui regroupent leurs assurances

**Obtenez une soumission!**  
**1 855 441-6017**  
[lacapitale.com/aqlm](http://lacapitale.com/aqlm)

**LaCapitale**  
Assurances générales

**AVANTAGES PENSÉS POUR LES EMPLOYÉS DES SERVICES MUNICIPAUX**

Cabinet en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | 1. Sondage SOM mené en juin 2017, auprès d'employés ou de retraités des services publics clients de La Capitale et ayant regroupé au moins deux produits d'assurance auto, habitation ou véhicules de loisirs. Économie moyenne calculée à partir des montants déclarés par 96 répondants ayant réalisé une économie.



# LES GRANDS DOSSIERS



PAR  
GENEVIÈVE  
BARRIÈRE,  
DIRECTRICE

Découvrez notre tout nouveau site Web, intuitif, dynamique, épuré et visuellement plus attrayant!

## 20<sup>e</sup> CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL : UNE BELLE RÉUSSITE

La direction de l'AQLM et le comité d'organisation de la 20<sup>e</sup> Conférence annuelle du loisir municipal (CALM) sont très heureux du succès de l'événement, qui constituait le point culminant du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'AQLM. Nous vous invitons à lire le reportage sur cette CALM mémorable à la page 14.

## PLAN STRATÉGIQUE 2020-2023

L'AQLM a présenté son plan stratégique 2020-2023 à l'assemblée générale le 4 octobre à Laval. Ce plan servira au cours des quatre prochaines années de ligne directrice pour tous les services et activités de l'AQLM. Voir un aperçu du nouveau plan à la page suivante.

## SITE INTERNET REVAMPÉ

Après plusieurs mois de travail, l'AQLM est fière de présenter le nouveau visage de son site internet. Plus fonctionnel et plus moderne, le site a été totalement revampé et repensé en fonction de vos habitudes et des exigences numériques actuelles. Il est

intuitif, dynamique, épuré et visuellement plus attrayant. Visitez-le souvent : <https://www.loisirmunicipal.qc.ca/>.

## BROCHURE SOUVENIR DU 20<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

Pour souligner son 20<sup>e</sup> anniversaire, l'AQLM avait formé l'automne dernier un comité qui a proposé diverses idées, effectué des recherches historiques et piloté des projets de promotion. Ce comité est fier d'avoir produit une magnifique brochure souvenir qui évoque non seulement l'évolution de l'AQLM au cours des vingt dernières années, mais aussi celle de l'ensemble du loisir public québécois. Vous pouvez consulter cette brochure en ligne à [https://www.loisirpublic.qc.ca/agora\\_forum/Brochure20eAQLM/](https://www.loisirpublic.qc.ca/agora_forum/Brochure20eAQLM/).



## NOUVEAU GUIDE D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE SOCCER EXTÉRIEURS

Le 26 septembre dernier, l'AQLM a lancé sur son portail GUIDES SPORTS LOISIRS un tout nouveau guide d'entretien et d'aménagement des terrains de soccer extérieurs. C'est en raison de l'engouement croissant pour le soccer et de nombreuses demandes des municipalités que l'AQLM a entrepris ce projet, en étroite collaboration avec la Ville de Montréal. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, neuf autres grandes villes du Québec (Gatineau, Laval, Lévis, Longueuil, Montréal, Québec, Sherbrooke, Terrebonne, Trois-Rivières) ainsi que la Fédération de soccer ont participé au Comité de pilotage du projet pour l'élaboration du guide.

*Le Guide d'entretien et d'aménagement des terrains de soccer extérieurs* a pour objectifs d'outiller et d'orienter tous ceux et celles qui s'intéressent à la planification, à la conception, à la construction, à la gestion, à l'exploitation et à l'entretien de terrains de soccer, qu'ils soient des professionnels ou non : pratiquants, élus, gestionnaires, techniciens, ingénieurs, contremaîtres, personnel d'entretien, etc. Il vise à offrir des terrains de soccer sécuritaires, performants et durables répondant aux besoins actuels et futurs des municipalités et de leurs citoyens.

Le portail [www.guides-sports-loisirs.ca](http://www.guides-sports-loisirs.ca), inauguré en 2017, compte maintenant cinq guides.



# LE PLAN STRATÉGIQUE 2020-2023

Le plan stratégique 2020-2023 de l'AQLM qui a été déposé à l'assemblée générale le 4 octobre est le troisième de l'histoire de l'AQLM, suivant le plan quinquennal 2010-2015 et le plan quadriennal 2015-2019.

Évidemment, depuis 2015, le contexte a changé. Outre que les mandats des services de loisir municipaux ont continué de s'élargir, deux politiques gouvernementales majeures ont tracé de nouvelles orientations qui touchent particulièrement le loisir public : la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir (2017) et la Politique culturelle (2018). Le rôle des professionnels en loisir municipal, qui composent la plus grande partie des membres de l'AQLM, est appelé à se diversifier davantage et le besoin de reconnaissance de la profession demeure une réalité entière.

Le nouveau plan stratégique tient compte de ce contexte. Il présente une actualisation de la vision de l'AQLM et de sa mission, décrit son rôle et expose les valeurs qui fondent son existence. L'ensemble des orientations vise à prioriser les actions les plus susceptibles de répondre aux besoins de ses membres, et de les soutenir dans la poursuite de leur engagement professionnel.

Chaque année du plan correspond à l'année civile. Les premières actions débiteront donc à l'an 2020 et la mise en œuvre du Plan se poursuivra jusqu'en décembre 2023.

**Vision :** Être la voie unifiée du loisir municipal au Québec

**Valeurs :** Accessibilité, respect, solidarité, intégrité, qualité

**Mission :** L'AQLM voit au développement du loisir municipal, en partenariat et en concertation avec les acteurs du milieu, au bénéfice des professionnels en loisir et dans l'intérêt du droit et de l'accès au loisir en vue de la qualité de vie des citoyens.

L'AQLM a un rôle de :

- Valorisation et de reconnaissance du professionnel en loisir
- Représentation et d'influence auprès des instances politiques et publiques en matière de loisir municipal
- Réseautage pour le partage des connaissances et des expertises
- Veille stratégique et de diffusion des tendances en loisir
- Déploiement de formations, de programmes et d'outils qui tiennent compte des réalités actuelles en loisir

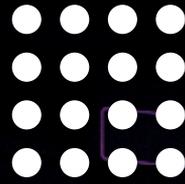
## ORIENTATIONS

1. Offrir des programmes et des services adaptés aux besoins actuels et futurs des professionnels en loisir issus de villes/municipalités de toute taille
2. Sensibiliser les instances gouvernementales, politiques et municipales aux retombées du loisir
3. Favoriser le réseautage régional, provincial et national
4. Optimiser les différents services en complémentarité avec les partenaires du milieu du loisir municipal
5. Assurer la continuité de la représentation en matière de gouvernance

On peut consulter et télécharger le Plan stratégique intégral à [https://www.loisirmunicipal.qc.ca/wp-content/uploads/2019/10/AQLM\\_PlanStrategique\\_2020\\_2023.pdf](https://www.loisirmunicipal.qc.ca/wp-content/uploads/2019/10/AQLM_PlanStrategique_2020_2023.pdf)



FRANCYNE CARON  
et sa nouvelle  
équipe



# POINTAGE Pro

SPORTIVEMENT *Vôtre!*

TABLEAU DE POINTAGE • AFFICHEUR ÉLECTRONIQUE  
HORLOGE • ÉCRAN VIDÉO • SONORISATION  
*et plus!*

[pointagepro.com](http://pointagepro.com)



# LA SÉCURITÉ, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE : UN POINT DE VUE À PARTAGER!

Image : Shutterstock



PAR  
MICHEL  
BEAUREGARD

## Note

Cet éditorial est basé sur une approche de gestionnaire et non sur des opinions juridiques. Il se veut une réflexion et un questionnement sur un sujet qui nous préoccupe tous.

Il y a quelques dizaines d'années, tous les étudiants en loisir se devaient de lire *Vers une civilisation du loisir*, du sociologue Joffre Dumazedier. Dans cet ouvrage, qui définissait les valeurs du loisir, l'auteur rappelait tout l'épanouissement de l'individu résultant du choix qu'il pouvait faire de son temps libre. Le libre choix garantissait cette éclosion personnelle qui venait équilibrer l'importance du temps attribué au travail ou aux obligations de la vie. Mais ce libre choix, cette créativité au cœur même des individus qui permet d'occuper leur temps libre dans une perspective épanouissante, est-il toujours vrai aujourd'hui? La responsabilité collective ne vient-elle pas limiter ou même tuer cette précieuse liberté? La question se pose.

Actuellement, tout un chacun cherche LE responsable. Par des commentaires, par des questions, la population affiche son inquiétude ou sa méfiance et, par le fait même, se limite elle-même dans son épanouissement. Qui a pris cette décision ou encore qui n'a pas pris cette décision? Les villes et les intervenants de première ligne sont constamment pris à partie, et peu importe leurs décisions, on les remet en question. Les municipalités sont même prises au piège en raison de l'étendue des secteurs d'activités dans lesquels elles interviennent : gérance devient parfois ingérence.

Oui, elles se doivent de protéger leur population, mais existe-t-il des risques purement attribuables aux choix de leurs citoyens? Le choix de pratiquer certaines activités sportives ou de loisir est nettement la décision du « citoyen-pratiquant », et c'est heureux. Faire ou ne pas faire une activité ou une autre n'est-il pas à la base même du droit au loisir? Mais demander aux instances publiques de légiférer dans tout ou de réglementer toute activité a pour effet de diminuer à certains égards la liberté des individus.

## LES UTILISATEURS SONT-ILS (PARFOIS) RESPONSABLES?

Prenons par exemple une activité de pratique libre comme la marche ou le patinage sur glace récréatif. Le citoyen qui attribue toute la responsabilité au gestionnaire pour la qualité du sentier ne tiendra peut-être pas compte des intempéries de la veille qui auront provoqué un effet de ruissellement, creusé des trous ou fait tomber des branches. Même chose si les 3 degrés d'un jour ensoleillé ont fait fondre la glace de la patinoire et que la nuit l'a fait geler à nouveau; il est certain qu'il faudra un travail d'entretien pour lui redonner son lustre. Si un citoyen l'utilise ou fait un faux pas dans une dénivellation et se blesse, il y a de fortes chances que le gestionnaire reçoive une mise en demeure. Mais où est la responsabilité de l'utilisateur?

**GYM PLUS inc.**  
équipement de gymnase  
819 479-5883

**ARAQ**  
Association des responsables  
aquatiques du Québec

Gagnant de  
La bourse  
ARAQ  
Innovation  
2017

**Produit innovateur!**  
Basculez votre tremplin  
et libérez votre piscine  
Facile à utiliser / Fonctionnel / Sécuritaire

François Dubois  
fdubois@gymplus.ca  
1245 rue Hamel, Drummondville QC J2C 4X8  
[www.gymplus.ca](http://www.gymplus.ca)

« Comme le risque zéro n'existe pas, jusqu'où ira la responsabilité publique dans l'organisation d'événements? »

Responsabiliser une organisation qui gère un équipement au sens large, c'est peut-être en déresponsabiliser les utilisateurs qui, par le fait même, perdent le sens du jugement : ils confèrent toutes les responsabilités à... un responsable qui n'est surtout pas eux. Il n'y a pas si longtemps, le patineur d'occasion aurait annulé ou reporté à plus tard la pratique de son activité en constatant que les conditions de la glace ne rendraient pas son expérience agréable et pourraient augmenter le risque de chute! Aujourd'hui, l'utilisateur s'attend à ce que le gestionnaire évalue à sa place les conditions de pratique et qu'il publie ses conclusions sur les médias sociaux. Il devra prendre soin d'indiquer l'heure du constat et préciser que les conditions peuvent différer en fonction du changement de température; sinon, il risque des plaintes ou des poursuites en cas d'accident. Bien entendu, ce genre de poursuite ne donne pas toujours raison aux utilisateurs et les juges sont là pour assurer que justice soit rendue. Chaque cas est particulier. Par ailleurs, aucun gestionnaire ne souhaite que quelqu'un se blesse dans ses installations; il fera tout ce qui est possible pour prévenir les accidents, mais où cela s'arrête-t-il?

Autre exemple, vécu celui-là. Lors d'une première bordée de neige, un parent pousse son enfant de deux ans dans un traîneau sur une pente dans un parc municipal. Le traîneau dévie de sa trajectoire et heurte un lampadaire. L'enfant est légèrement blessé. Le parent poursuit la municipalité, alléguant qu'il y a eu négligence puisqu'il n'y avait pas de protection et qu'aucune affiche n'indiquait que la glissade est interdite. Doit-on installer des affiches à proximité de toutes les dénivellations que l'on retrouve dans les espaces publics?

Comme l'affirme André Thibault dans son article à la page 20, il faut rechercher un partage de responsabilités. Ce partage se fonde sur une prise de conscience commune axée à la fois sur la pratique sécuritaire et le développement de la personne. Le risque fait partie du plaisir de l'expérience et des apprentissages nécessaires, et le risque zéro n'existe pas.

## LA RESPONSABILITÉ DES TIERS

Dans une perspective de délégation de services, certains OBNL se voient confier des mandats municipaux, mais s'interrogent à bon droit sur le partage de responsabilités. Prenons par exemple un organisme qui, après avoir passé par le processus de reconnaissance de sa ville et s'être assuré que son personnel s'est conformé à la vérification des antécédents judiciaires, accepte le mandat de gérer les camps de jour. Arrive soudain une situation problématique qui le met en cause. En déléguant un mandat, la Ville s'est-elle totalement déchargée de sa responsabilité? La question se pose.

Il en va de même pour des cours offerts par des tiers dans des installations municipales. En s'éloignant du service de première ligne, la Ville s'éloigne-t-elle de toute responsabilité? Même si elle exerce une vigilance sur la qualité du service offert par le tiers et sur les conditions de sécurité de l'activité, elle sera appelée à réagir en cas de mécontentement des citoyens. Chaque situation est cependant unique, le partage des responsabilités n'est pas toujours évident et même des gens de loi peuvent avoir des positions opposées.

## LA SÉCURITÉ DES ÉVÉNEMENTS

De nos jours, tout le monde est préoccupé par la sécurité. Les organisateurs d'événements, partout dans le monde, redoutent particulièrement les attentats. Au Québec, le nombre de rassemblements publics et de festivals est impressionnant. Les mesures et dispositifs de sécurité se sont multipliés, mais ils grèvent les budgets des événements, ce qui a pour effet de limiter la programmation.

Comme le risque zéro n'existe pas, jusqu'où ira la responsabilité publique dans l'organisation d'événements? Doit-on tomber dans l'extrême et tout contrôler? Y a-t-il encore de la place pour la créativité et la spontanéité? La crainte d'être tenu responsable dépasse-t-elle la crainte de l'attentat? Plusieurs se posent la question.

## LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE PASSE PAR LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE

La plupart du temps, les villes s'assurent que les lieux de pratique et les équipements fournis sont sécuritaires. Elles veillent aussi à ce que l'ensemble de leur personnel soit vigilant et bien formé en matière de sécurité. Si elles délèguent leur offre de service à des tiers, elles choisissent des mandataires qui partagent avec elles les mêmes préoccupations de sécurité et qui sont bien conscients d'agir au nom de la collectivité publique.

Toutefois, aucune ville ne peut se substituer à la responsabilité individuelle. Il appartient ultimement aux pratiquants de mesurer le niveau de risque de leurs activités. Plusieurs activités peuvent générer une part de risque qui bonifie le plaisir de l'expérience. Toutefois, la fébrilité qui accompagne généralement le goût du risque devrait susciter chez l'individu un questionnement sur son expérience de pratique, son niveau de santé, sa motricité et sa coordination,

en plus d'une attitude de prudence liée aux facteurs climatiques. De mauvaises conditions météorologiques peuvent affecter négativement l'expérience de loisir en augmentant le niveau de risque. D'où l'importance du jugement!

## ÊTRE VIGILANT ET S'OCCUPER DU BIEN-ÊTRE DES AUTRES NE VEULENT PAS DIRE EN ÊTRE RESPONSABLE

Je me rappelle une discussion avec un entraîneur sportif où celui-ci me parlait de ses athlètes comme s'ils étaient ses enfants. Préoccupé par la santé de chacun, il se souciait de chacun d'eux dans les séances d'entraînement et n'hésitait pas à leur poser des questions, en apparence banales, sur leurs habitudes de vie, leur alimentation, leurs autres loisirs. Il se montrait particulièrement attentif à tout ce qui pouvait modifier leur état de santé.

Cet entraîneur faisait ainsi preuve d'un grand professionnalisme et sa vigilance était susceptible de prévenir des blessures

ou des accidents. Était-il pour autant responsable de tout ce qui pouvait arriver à ses athlètes?

## RESPONSABLE DE SOI-MÊME

Sommes-nous prêts à confier nos choix de pratique à des organismes ou à des pouvoirs publics? Sommes-nous conscients de la diminution de cette liberté propre à chacun de développer sa ou ses passions quand nous responsabilisons des tiers à outrance? Comment favoriser une gestion personnelle plus responsable? Comment rappeler l'importance d'évaluer individuellement le risque? En définitive, comment devons-nous assumer la responsabilité de nous-mêmes dans nos loisirs?

Le sujet de la sécurité est passionnant. Cependant, ce texte a soulevé plus de questions que de réponses.



**SAVARIA**  
MATÉRIAUX PAYSAGERS LTÉE

VOTRE  
**EXPERT**  
EN  
**SURFACES AMORTISSANTES**  
POUR VOS  
**PROJETS LOISIRS**

Terreaux - sables - paillis - composts - pierres - aires de jeux - terrains sportifs - golfs

7 sites à travers le Québec et l'Ontario pour vous servir  
**savaria.ca**

Émilie Chagnon, agronome   emiliechagnon@savaria.ca   514 977.5147



# CALM 2019 ENSEMBLE DANS UNE AMBIANCE DE FÊTE

PAR DENIS POULET

La Conférence annuelle du loisir municipal demeure le plus grand rassemblement professionnel en loisir public au Québec.

La 20<sup>e</sup> Conférence annuelle du loisir municipal, qui s'est déroulée à Laval du 2 au 4 octobre, avait ceci de particulier qu'elle était le point culminant du programme de célébration du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Association québécoise du loisir municipal. Plus tôt dans l'année, l'AQLM avait multiplié les initiatives pour souligner cet anniversaire, notamment par la remise d'un cadeau (support à cellulaire) aux participants à la Tournée printanière et par la publication d'un numéro spécial d'*Agora Forum* en juin. À Laval, on a présenté entre autres une magnifique brochure souvenir sur les 20 ans de l'AQLM ainsi qu'une vidéo festive comportant les témoignages d'anciens présidents.

Trois anciens présidents et une ancienne présidente étaient d'ailleurs présents au Sheraton-Laval. À la remise des prix Excellence du jeudi, la présidente actuelle Manon Lanneville a ainsi offert des cadeaux à l'image du 20<sup>e</sup> à Paul-André Lavigne (président de 1999 à 2001), Denis Servais (2005 à 2009), Marie-France Delage (2009 à 2013) et Charles Pagé (2013 à 2017). « *C'est grâce à leur implication, leur vision et leur professionnalisme que nous sommes ce que nous sommes vingt ans plus tard* », a signalé Manon.

## 600 PROFESSIONNELS EN LOISIR « ENSEMBLE »

Quelque 600 professionnels du loisir municipal venus de toutes les régions du Québec étaient au rendez-vous. Si l'on ajoute 53 présentateurs d'exposés et conférenciers, ainsi que 166 exposants dans 91 kiosques au Salon des exposants, on a une idée de l'envergure de l'événement, qui reste le plus grand rassemblement professionnel en loisir public au Québec.

Le thème, « Ensemble, tout est possible! », se voulait rassembleur. Il se déclinait en quatre sous-thèmes, soit *Aménager ensemble*, *Développer ensemble*, *Participer ensemble* et *Vivre ensemble*, dans une perspective de solidarité et d'inclusion.

## TRÈS HAUT TAUX DE SATISFACTION

Selon le sondage d'évaluation qui a suivi la Conférence et auquel ont répondu 191 participants provenant de 15 régions, le taux de satisfaction global est très élevé : 64 % se sont dits « très satisfaits » et 35 % « satisfaits ». En 2018, la 19<sup>e</sup> CALM à Québec avait récolté des scores de 50 % et 47 % respectivement.

Les participants ont beaucoup aimé les conférences du docteur Serge Marquis le mercredi après-midi (75 % « très satisfaits ») et de l'écrivain-rappeur Biz le jeudi matin (65 % « très satisfaits »). Voir le résumé de leurs exposés plus loin.

Parmi les 10 ateliers terrain offerts, c'est la visite des plateaux sportifs extérieurs multifonctionnels qui a attiré le plus de congressistes, soit 47. Et des 33 ateliers en salle, le plus populaire a été celui qui portait sur les ressources humaines : 125 personnes ont ainsi assisté aux présentations sur la pénurie de main-d'œuvre en loisir (Conseil québécois du loisir), la rétention des « Z » (Service des loisirs de Blainville) et l'intégration du numérique dans le quotidien des formateurs et des partenaires de formation (Croix-Rouge canadienne).

## « ON A BESOIN DE TRAVAILLER ENSEMBLE »

Au Banquet de la présidente du jeudi soir, Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, également chargée des dossiers du loisir et du sport, n'a pas manqué de souligner la contribution des professionnels en loisir municipal à l'objectif d'amélioration de la santé de la population.

*« C'était important pour moi de participer à cette rencontre parce que, si on veut que notre population soit active, si on veut que de plus en plus de gens bougent, on a besoin de travailler ensemble, a-t-elle déclaré. J'aime beaucoup le thème de ce colloque et je considère que c'est important de reconnaître le travail que vous faites. »*

*« Je parle beaucoup d'accessibilité dans mes discours. Pour moi, c'est important de faire correspondre l'offre aux besoins de la population, ce qui permet de rejoindre toute une clientèle qui ne bouge pas encore. »*

*« Grâce à ce que vous faites, grâce à votre professionnalisme, grâce à votre créativité, vous contribuez à faire en sorte que la population soit plus active et soit, ultimement, plus en forme. »*

*« Je sais qu'il y a plein de défis à relever, plein d'enjeux. On parle d'accessibilité, d'accompagnement de personnes à mobilité réduite ou avec des limitations, de maternelles 4 ans, de camps de jour... Il s'agit d'aller à la rencontre de tous les joueurs pour essayer de trouver des solutions ensemble. »*

Deux jours auparavant, en conférence d'ouverture, le maire de Laval Marc Demers avait également loué le travail des professionnels en loisir municipal : *« Vous jouez un rôle clé dans la vitalité de nos communautés, a-t-il affirmé. En animant nos quartiers, vous contribuez à la qualité des services récréatifs, à l'accès aux loisirs pour tous, aux saines habitudes de vie et à la création de liens sociaux. »*

## LE PETIT HAMSTER INTÉRIEUR

La conférence du docteur Serge Marquis le 2 octobre lui a valu une longue ovation. Ce spécialiste de la santé communautaire et de la médecine en milieu de travail a su capter l'attention de l'auditoire par ses exemples convaincants et son énergie.

Dr Marquis a révélé que les prestations d'invalidité de longue durée dans les lieux de travail associées à des « troubles psychiques » étaient en forte augmentation. Il a notamment évoqué ce « petit hamster intérieur » qui s'immisce dans les pensées et engendre des obsessions stériles.

Voici quelques-uns de ses conseils les plus pertinents :

- Quand on sent du stress, il faut en prendre conscience, y « placer son attention », classer les pistes de solutions, puis passer à l'action. Et s'il n'y a pas de piste de solution valable, par exemple pour une situation qu'on ne peut pas changer, « lâcher prise ».
- Le matin, à peine les yeux ouverts (alors que le petit hamster commence déjà à courir), rester couché, sur le dos, les mains le long du corps et les paumes vers le plafond et placer son attention sur sa respiration, en gonflant son ventre. Il paraîtrait qu'en yoga ça s'appellerait « la posture du cadavre ». À répéter le soir avant de s'endormir.
- S'entraîner à ralentir par un exercice concret, comme arrêter devant un feu jaune en auto.

- « Lâcher les grains de riz », en référence à des singes que des chasseurs malaisiens piégeaient autrefois en coupant la partie supérieure d'une noix de coco; l'ouverture était juste assez grande pour que l'animal puisse y glisser une main afin de saisir des grains de riz qu'on y avait placés, mais il était incapable de la retirer sans lâcher la nourriture qu'il convoitait.
- Trouver du « contentement » en achevant une tâche que l'on a commencée et en plaçant son attention sur ce que l'on a accompli dans une journée plutôt que sur ce que l'on n'a pu faire.
- Se méfier du stress venant de la simple protection de son ego, aussi fort aujourd'hui que celui, beaucoup plus ancien, de combattre ou fuir, par exemple en présence d'un fauve.



La ministre Isabelle Charest n'a pas manqué de souligner la contribution des professionnels en loisir municipal à l'objectif d'amélioration de la santé de la population.  
Photo : Aja Palmer



Le docteur Serge Marquis a vivement impressionné l'auditoire avec ses propos sur le stress en milieu de travail.  
Photo : Aja Palmer

À l'ouverture de la cérémonie de remise des prix Excellence, la présidente Manon Lanneville (à gauche) a remis des cadeaux du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'AQLM à Paul-André Lavigne (président de 1999 à 2001), Marie-France Delage (présidente de 2009 à 2013), Charles Pagé (président de 2013 à 2017) et Denis Servais (président de 2005 à 2009).  
Photo : Aja Palmer

« Wow! Quelle conférence! J'ai adoré ce moment qui nous a permis de prendre conscience de la réalité de ce XXI<sup>e</sup> siècle. Alors que nous pensons être seuls à vivre ces moments de stress intense, nous constatons que c'est la réalité de plusieurs autres personnes. Les trucs et conseils de M. Marquis seront assurément très efficaces et appréciés. » – Une participante

## COMME LE VENT

L'écrivain-rappeur Biz qui, soit dit en passant, a fait des études en récréologie, a le sens de la formule. En témoignent ces propos, tirés de sa conférence du jeudi :

« Dans l'échelle des professions, les récréologues ne sont pas aussi populaires que les pompiers. Ils n'ont pas d'ordre professionnel comme les ingénieurs. Ils ne gèrent pas les plus gros budgets. Ils ne construisent pas d'infrastructures comme les gros bras des travaux publics.

« Les travailleurs en loisir sont comme le vent. On ne les voit pas, mais on voit le résultat de leurs actions. Leur souffle engendre le mouvement. Ils sont les intendants de l'intangible. Énergiques et optimistes, ils sont vaccinés contre le cynisme. Ils sont des ingénieurs sociaux qui bâtissent des ponts entre les citoyens. Ils sont les généraux qui commandent aux légions de bénévoles. Ils forment une mafia humaniste qui œuvre pour le bien public. »

À la fin de sa conférence, en réponse à deux questions, Biz a fait un plaidoyer pour le « faire ensemble ». Sur la concertation scolaire-municipale : « Quand tu dis que, dans une ville, on manque de plateaux, puis que tu sais qu'à partir de quatre heures, il n'y a plus personne dans les écoles, qu'il y a des classes vides et des gymnases vides, là, il y a un non-sens incroyable... » Et sur l'intergénérationnel : « Comment ça se fait que, dans chaque CHSLD, il n'y a pas de garderie ou un CPE? Tu as là tout ce qu'il faut : tu as des gens qui ont des choses à dire et du temps libre, puis tu as des enfants qui demandent des soins... puis à être guidés. Tu as un match parfait. »

## LA RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION, UN ENJEU PRIMORDIAL

Les autres conférenciers invités, l'ex-champion de tennis et ex-ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport Richard Legendre (en conférence d'ouverture) et le vice-président au contenu du Groupe Juste pour rire Patrick Rozon (en conférence de clôture) ont surtout raconté leur parcours personnel. En soulignant, par référence au thème de la CALM, que le spectacle tout comme le sport sont bien rassembleurs. « Ne faites pas bande à part, ne le faites pas seul, faites-le... ensemble », a notamment lancé Richard Legendre à la fin de son allocution.



Lors du Banquet de la présidente, Manon Lanneville a dit sa fierté de la crédibilité et de la notoriété que l'AQLM a acquises au cours de ses vingt années d'existence. « *Le rôle des professionnels en loisir municipal est appelé à se diversifier davantage et la reconnaissance de la profession demeure un enjeu primordial* », a-t-elle cependant ajouté.

En conclusion, ce bilan d'un participant, tiré du sondage d'évaluation : « *Une édition mémorable! Qualité des conférences et ateliers exceptionnels, logistique impeccable. Un immense merci et bravo au comité!* »

## REMERCIEMENTS DE L'AQLM

L'AQLM remercie le comité organisateur de la Ville de Laval, qui a préparé la Conférence de main de maître et en a assuré le déroulement sans anicroche. L'AQLM est également très reconnaissante envers le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui présentait la Conférence, ainsi qu'à l'endroit de ses commanditaires majeurs, soit les entreprises Atmosphère, Jambette, Logiciels Sport-Plus, PG Solutions et Tessier Récréo-parc, sans oublier Raymond Chabot Grant Thornton, commanditaire de la Remise des prix Excellence.

**La prochaine CALM, la 21<sup>e</sup>, aura lieu à Saint-Hyacinthe du 6 au 9 octobre 2020.**

*Article préparé avec la collaboration de Line Paquette, Joëlle Derulle et Yvan Lépine.*



En conférence de clôture, Patrick Rozon, vice-président au contenu du Groupe Juste pour rire, a émaillé le récit de son parcours de citations, entre autres celle-ci d'Henry Ford : « *Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite.* »  
Photo : Claudine Cantin, Ville de Laval



Le maire Marc Demers s'est adressé aux congressistes à l'ouverture : « *Vous jouez un rôle clé dans la vitalité de nos communautés.* »  
Photo : Aja Palmer



L'ex-ministre et gestionnaire de sport Richard Legendre était tout à fait dans le ton du thème de la CALM : « *Ne faites pas bande à part, ne le faites pas seul, faites-le... ensemble.* »  
Photo : Aja Palmer



**1<sup>re</sup> rangée :** Éric Beauchemin (Association des camps du Québec), Yan D'Amours (Communauté PeP), Justine Côté-Laberge (UQTR), Éric Bouchard (Longueuil), Olivier Vachon et Mathieu Voghel-Robert (Saint-Félix-de-Valois)  
**2<sup>e</sup> rangée :** Gabrielle Germain (Association des camps du Québec), Pierre Verret et Julie Pelletier (Belœil), Maude Allaire (mairesse de Contrecoeur), Catherine Paquette (Corporation du 350<sup>e</sup> anniversaire de Contrecoeur), Erica Richard (Cégep de Rivière-du-Loup), Nicole Ollivier, Diane Vallée et Josiane Vachon (Verdun), Maryse Sauvé (Atmosphère), Manon Lanneville (présidente de l'AQLM) et Martin Damphousse (maire de Varennes)  
**3<sup>e</sup> rangée :** Daniel Marineau (Belœil), André Gosselin (Contrecoeur), Yves Beaulieu (Corporation du 350<sup>e</sup> anniversaire de Contrecoeur), Jacques Archambault (Longueuil), Jean-François Parenteau (maire de Verdun), Marlène N. Gagnon et Jean Cardin (Verdun) et Robert- Bédard, sous-ministre au loisir et au sport au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.  
 Photo : Aja Palmer

# PRIX EXCELLENCE L'AQLM REMET NEUF TROPHÉES OTIUM

La 16<sup>e</sup> cérémonie annuelle des prix Excellence de l'AQLM, qui s'est déroulée le jeudi 3 octobre à l'hôtel Sheraton-Laval, a couronné neuf lauréats. Cette remise était présentée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Les lauréats ont reçu le trophée Otium, emblème des prix Excellence.

La brochure *Prix Excellence 2019*, encartée dans l'édition papier du présent numéro d'*Agora Forum*, présente en détail tous les lauréats. Y apparaissent les photos de toutes les remises et les textes de présentation.

- **Excellence académique — niveau collégial :** Mme Erica Richard, Cégep de Rivière-du-Loup
- **Excellence académique — niveau universitaire :** Mme Justine Côté-Laberge, Université du Québec à Trois-Rivières
- **Soutien à l'innovation et au développement, associé corporatif :** l'Association des camps du Québec pour la production de PeP ton jeu, une application mobile gratuite qui offre plus de 400 jeux actifs et inspirants aux intervenants en loisir
- **Soutien à l'innovation et au développement, associé commercial :** la firme Atmosphère pour l'installation dans la ville de Varennes du premier « pumtrack modulaire » de nouvelle génération au Québec
- **Municipalités de moins de 10000 habitants :** la Ville de Contrecoeur pour l'organisation des Fêtes de son 350<sup>e</sup> anniversaire de fondation en 2018
- **Municipalités ou arrondissements de 10000 à 24999 habitants :** la Ville de Belœil pour la réalisation de son centre aquatique
- **Municipalités ou arrondissements de 25000 à 74999 habitants :** l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal pour l'aménagement de sa plage urbaine
- **Municipalités ou arrondissements de 75000 habitants ou plus :** la Ville de Longueuil pour l'aménagement des studios Éphémères à la station de métro de Longueuil
- **Prix Coup de cœur du jury :** la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois pour la création d'un jardin collectif pédagogique

# LE C.A. DE L'AQLM 2019-2020

L'assemblée générale de l'AQLM, qui a eu lieu le 4 octobre dans le cadre de la 20<sup>e</sup> Conférence annuelle du loisir municipal à Laval, a constitué le conseil d'administration pour 2019-2020.

Le comité exécutif reste inchangé avec Manon Lanneville comme présidente, Jocelyn Gauthier au poste de vice-président et Janique Letellier à titre de secrétaire-trésorière.

Parmi les représentants des régions, on compte sept nouveaux venus, soit Karine Gagné Plourde (Saguenay-Lac-Saint-Jean), Noémie Gauthier (Côte-Nord), Maxime Gauthier-Dubuc (Nord-du-Québec), Martin Juneau (Capitale-Nationale), Julie Loubert (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), Daniel Marineau (Montérégie) et Caroline Séguin (Outaouais).

Un gros merci aux administrateurs qui ont quitté le conseil à la fin de leur mandat ou en cours d'année : Michel Barbier (Montérégie), Brigitte Paradis (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), Marc Proulx (Outaouais) et Marie-Ève Therrien (Capitale-Nationale).



**De gauche à droite, 1<sup>re</sup> rangée :** Bernard Blais (Abitibi-Témiscamingue), Edith Proulx (Laurentides), Manon Lanneville (présidente), Linda Gagnon (Estrie), Noémie Gauthier (Côte-Nord)  
**2<sup>e</sup> rangée :** André Lambert (Chaudière-Appalaches), Caroline Séguin (Outaouais), Martin Gilbert (Bas-Saint-Laurent), Estelle Paulhus (Mauricie), Janique Letellier (secrétaire-trésorière), Karine Gagné Plourde (Saguenay-Lac-Saint-Jean)  
**3<sup>e</sup> rangée :** Martin Savaria (Montréal), Daniel Marineau (Montérégie), Natacha Drapeau (Lanaudière), Sébastien Vallée (Laval), Jocelyn Gauthier (vice-président), Martin Juneau (Capitale-Nationale)  
**Absents :** Jonathan Guay (Centre-du-Québec), Julie Loubert (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) et Maxime Gauthier-Dubuc (Nord-du-Québec)  
 Photo : Claudine Cantin, Ville de Laval

## Comité exécutif

Présidente	Manon Lanneville, Ville de Varennes
Vice-président	Jocelyn Gauthier, Ville de Montréal
Secrétaire-trésorière	Janique Letellier, Ville de Laval

## Représentants des régions

Abitibi-Témiscamingue	Bernard Blais, Ville d'Amos
Bas-Saint-Laurent	Martin Gilbert, Ville de Matane
Capitale-Nationale	Martin Juneau, Base Valcartier
Centre-du-Québec	Jonathan Guay, Ville de Drummondville
Chaudière-Appalaches	André Lambert, Ville de Saint-Joseph-de-Beauce
Côte-Nord	Noémie Gauthier, Ville de Sept-Îles
Estrie	Linda Gagnon, Ville de Magog
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Julie Loubert, Ville de Bonaventure
Lanaudière	Natacha Drapeau, Municipalité de Saint-Donat
Laurentides	Edith Proulx, Municipalité de Piedmont
Laval	Sébastien Vallée, Ville de Laval
Mauricie	Estelle Paulhus, Ville de La Tuque
Montérégie	Daniel Marineau, Ville de Beloeil
Montréal	Martin Savaria, Ville de Montréal
Nord-du-Québec	Maxime Gauthier, Ville de Lebel-sur-Quévillon
Outaouais	Caroline Séguin, Ville de Gatineau
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Karine Gagné Plourde, Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix



# VISION ET MISSION MUNICIPALE EN SÉCURITÉ

Photo : Shutterstock.com



PAR ANDRÉ THIBAUT,  
Ph. D., PROFESSEUR  
ÉMÉRITE, UQTR

« Dans plusieurs activités de loisir, les adeptes ou les simples pratiquants se placent délibérément en situation de risque, qu'ils tirent satisfaction à surmonter. »

## UNE VISION LARGE DE LA SÉCURITÉ

Depuis plusieurs années, les municipalités et leurs services de loisir et de vie communautaire doivent composer avec des attentes de plus en plus élevées de citoyens et d'élus en matière de sécurité. Ils ne peuvent ignorer les fréquentes poursuites judiciaires. Il leur faut dorénavant appliquer rigoureusement des mesures de sécurité dans un spectre élargi de domaines. Sécurité des systèmes informatiques, sécurité physique des personnes et sécurité psychologique et sociale ne sont que quelques exemples du large champ où elles doivent faire face à des défis particuliers et bien doser leurs interventions.

Par ailleurs, pour préserver la nature même du loisir, en principe lié à une plus grande liberté et au plaisir de maîtriser des risques, on doit laisser du « jeu » aux pratiquants d'activités à risque et répartir les responsabilités de façon bien dosée entre les institutions, les entreprises et les usagers eux-mêmes.

Le présent article vise à examiner le contexte et le rôle de la gestion des risques et de la sécurité, à mieux faire comprendre les risques sociaux, politiques et juridiques caractérisant l'environnement dans lequel évolue la municipalité, à décrire les principes qui s'appliquent et à proposer une méthode de gestion bien dosée des deux dimensions de la sécurité.

## LES DIMENSIONS HORIZONTALE ET VERTICALE DE LA SÉCURITÉ BIEN DOSÉE

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité<sup>1</sup> ». Par ailleurs, les principes directeurs en santé publique reconnaissent que la qualité du milieu de vie et de la communauté sont des déterminants de la santé des individus.

Bien que le loisir public vise ultimement la santé et le bien-être des personnes, il vise également la santé et la vitalité de la communauté. On comprend alors que toute menace à ce bien-être appelle des mesures sécuritaires. C'est-à-dire des mesures qui évitent que les personnes et leur communauté ne deviennent victimes de dangers réels ou perçus.

La sécurité bien dosée traite donc des aspects psychologiques et sociaux, et tient compte des conditions favorables et des menaces à la santé de la communauté. La dimension horizontale, ou le champ de l'intervention en sécurité, apparaît ainsi comme la première à prendre en compte.

Comme le souhaite le document de référence *Sécurité bien dosée, une question d'équilibre!* proposé par la Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA),

<sup>1</sup> Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19 juin-22 juillet 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États et entré en vigueur le 7 avril 1948. Cette définition n'a pas été modifiée depuis 1946.

une seconde dimension de la sécurité porte sur le dosage des interventions elles-mêmes afin de permettre « une prise de risque acceptable et bénéfique au développement de la personne en mettant en place un cadre sécuritaire qui tient compte à la fois de l'environnement physique, de l'équipement personnel, de l'encadrement ainsi que du comportement et de l'attitude des personnes ». Ajoutons que l'encadrement est à la fois celui d'animateurs et d'un cadre réglementaire municipal. C'est ici la dimension verticale de la sécurité, qui dose le niveau d'intervention et la répartition des responsabilités face aux dangers.

Cette dimension doit composer avec deux postulats incontournables :

- Défier le risque fait partie du plaisir de l'expérience de loisir et des apprentissages nécessaires, notamment chez les plus jeunes.
- Le risque zéro n'existe pas.

Dans plusieurs activités de loisir, les adeptes ou les simples pratiquants se placent délibérément en situation de risque, qu'ils tirent satisfaction à surmonter. Ce faisant, ils gèrent leurs propres risques. Qu'on pratique l'escalade ou pousse son corps et son esprit à leurs limites en sport d'excellence, ou simplement qu'on fasse une marche en bordure d'une rue, saute dans une piscine ou dévale une pente en skis, le risque existe et fait partie du plaisir de l'expérience. On pourrait aussi parler du risque des artistes qui défient la rectitude politique. Éliminer ce risque ou se substituer aux personnes devant certains dangers tue l'effet « wow » et le défi.

De même, dans un contexte de diversité accélérée des opinions et des groupes qui les portent, on ne peut ignorer le risque politique et le risque de fractures sociales affectant la santé de la communauté. Par exemple, au cours de la dernière année, l'État a objectivement partagé la gestion du risque d'utilisation du cannabis en substituant à la criminalisation l'offre d'un produit de qualité, l'éducation populaire et l'encadrement réglementaire, notamment en matière de lieux et de conditions d'usage du produit.

Par ailleurs, on le sait, il suffit d'un accident, d'une poursuite ou d'une plainte aux médias pour que politiquement, socialement et juridiquement, les élus, les médias, les assurances ou les parents remettent en question ou réclament carrément l'abolition de l'activité en cause, ou exigent des correctifs majeurs de la municipalité, de l'organisme responsable, des animateurs, des entraîneurs ou des administrateurs. La gestion du risque ne peut négliger le cadre juridique dans lequel la municipalité évolue tout en préservant sa contribution à la santé des personnes et de la communauté.

Pour bien comprendre la portée de la responsabilité municipale en matière de sécurité et mesurer le dosage des actions et des politiques qui s'y rapportent, il faut prendre le temps de :

- bien comprendre les enjeux de la sécurité et de la gestion des risques;
- évaluer les menaces et les dangers à la sécurité dans le champ du loisir public municipal;
- mesurer le poids des lois, puis des valeurs et de l'opinion publique et politique dans l'appréciation des dangers et les priorités en matière de sécurité;
- établir la « dose » d'interventions municipales en relation avec la nature même du loisir et les responsabilités individuelles des citoyens.

## OBLIGATIONS DU CADRE JURIDIQUE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE

La responsabilité civile c'est « le devoir de respecter les règles de conduite qui, suivant les circonstances, les usages ou la loi, s'imposent à nous, de manière à ne pas causer de préjudice à autrui » (*Code civil du Québec*). Cette définition ne fait pas un tour exhaustif de la question, mais il est utile d'en présenter les grandes lignes<sup>2</sup>.

« Tous les intervenants du milieu sportif, de l'activité physique ou du loisir, ont un devoir de prévisibilité raisonnable. Ils ont une obligation de moyens et non de résultats, c'est-à-dire qu'ils doivent prendre tous les moyens raisonnables pour que ne surviennent pas d'accident. On ne peut

« La gestion du risque ne peut négliger le cadre juridique dans lequel la municipalité évolue tout en préservant sa contribution à la santé des personnes et de la communauté. »

<sup>2</sup> Thibault, Robinson-Chouinard, *Aires de glissade, Guide d'aménagement et de gestion*, Association québécoise du loisir municipal, 2006, p. 13.

par contre exiger qu'aucun accident ne survienne jamais en leur présence. Ce serait là imposer une obligation de résultat<sup>3</sup>. »

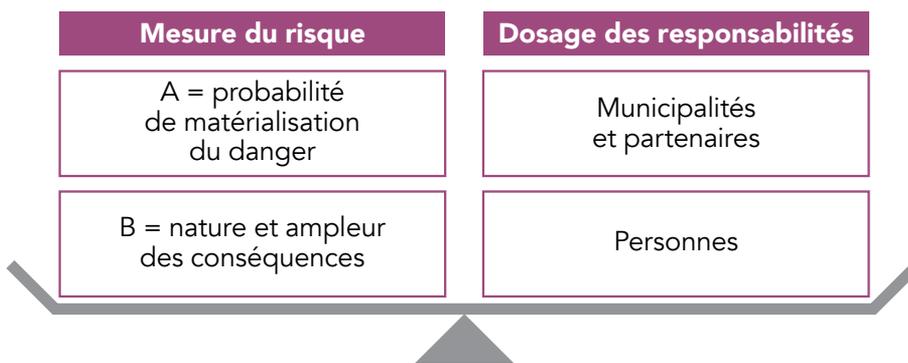
Des « entités corporatives... [peuvent]... être tenues responsables parce qu'elles sont propriétaires des équipements, des installations ou des lieux servant pour les activités sportives<sup>4</sup> ».

En conséquence, elles ont l'obligation de veiller au design, à l'aménagement, à l'entretien, à la surveillance des installations et des activités, à la réglementation des comportements, à la qualité et la compétence de leur personnel et de leurs partenaires et à l'information des usagers. Ce sont des moyens qui permettent d'être civilement responsables.

### LES ENJEUX DE LA SÉCURITÉ ET LE NIVEAU DE RISQUE

Trois éléments définissent les risques et influencent le dosage des responsabilités :

- (1) Le danger ou la menace
- (2) La probabilité de l'occurrence ou de la matérialisation du danger
- (3) L'ampleur des dommages ou des effets



Ces éléments déterminent les risques et l'évaluation de leur niveau. Par la suite, cette évaluation permet de pondérer le risque que la municipalité devrait gérer et celui qui appartient aux personnes.

S'inspirant d'un programme de formation de l'Université de Sherbrooke, l'Ordre des ingénieurs du Québec affirme que « le risque

naît de l'existence des dangers (ou aléas). Il découle de l'évaluation de la probabilité que des individus, des populations, des biens ou l'environnement soient affectés par les conséquences de la matérialisation d'un danger plus ou moins reconnu<sup>5</sup> ».

Le risque se mesure essentiellement par le niveau de probabilité d'un événement, tel un accident, une fraude ou un conflit, qui aurait une conséquence néfaste immédiate comme une blessure, une rupture de confiance ou un effet à plus long terme entraînant des maladies physiques, psychologiques individuelles ou des maux sociaux, comme la discrimination ou de l'apathie.

Pour effectuer des évaluations comparatives des différents risques, les experts ont développé une méthode dans laquelle le risque se définit comme le produit de la probabilité d'occurrence de la matérialisation du danger par la gravité des conséquences, soit ce qu'il adviendra si le danger se matérialise. Le niveau de gravité peut être déterminé, par exemple, par le nombre de personnes affectées (malades ou mortes) ou par la durée d'interruption de l'exploitation d'une installation, et se traduire en coût financier pour ceux qui devront en assumer la responsabilité éventuelle (État, compagnie d'assurances, etc.).

Ainsi, le niveau de risque (NR) s'évalue en pondérant la probabilité qu'un danger arrive et l'ampleur des conséquences ( $NR = A/B$ ).

Par exemple, dans la mesure où les normes d'installation d'un module de jeu ont été respectées, les probabilités qu'il écrase un enfant sont faibles, mais les conséquences seraient dramatiques. Dans ce cas, la prévention active est nécessaire par une inspection régulière. Par ailleurs, les probabilités qu'un skieur de fond tombe sont fortes, mais les conséquences d'une chute présentent généralement peu d'effets négatifs. Dans ce cas, le risque est faible et facilement contrôlable par l'entretien et la formation.

<sup>3</sup> *Activités physiques sports et loisir : La responsabilité civile*. Le service des affaires juridiques de la Régie de la sécurité dans les sports au Québec, Les publications du Québec, 1995, p. 19.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 22.

<sup>5</sup> Ordre des ingénieurs du Québec, [http://gpp.oiq.qc.ca/l\\_importance\\_de\\_la\\_gestion\\_des\\_risques.htm](http://gpp.oiq.qc.ca/l_importance_de_la_gestion_des_risques.htm).

## LES DANGERS ET LEURS SOURCES

Pour connaître les risques, il faut d'abord repérer et identifier les dangers et leurs sources. Identifier les dangers, c'est identifier les facteurs matériels, humains et naturels qui peuvent, s'ils se matérialisent, affecter la santé physique, psychique et les capacités des personnes et de la communauté. Certains risques sont difficilement prévisibles à court terme comme les « acts of God » (cas fortuits), d'autres le sont plus, mais non contrôlés a priori parce que politiquement, philosophiquement et financièrement non contrôlables. Dans ce dernier cas, les coûts, l'acceptabilité sociale et le respect de la liberté individuelle restreignent l'intervention de sécurité.

Par exemple, le danger de chute de marcheurs provient de l'incertitude des conditions météorologiques (facteur nature : verglas), de l'incapacité matérielle de contrôler la présence d'objets sur la chaussée (limite de la capacité de l'organisation à inspecter fréquemment les sentiers ou les trottoirs) et de la capacité des personnes à réagir à ces dangers selon leur forme physique et leur acuité sensorielle.

Ce même danger peut provenir d'un moniteur improvisé (facteur humain) qui accélère trop le pas de personnes âgées ou de l'absence d'information ou de formation des marcheurs par l'organisme autonome qui offre le service de club de marche ou qui est gestionnaire du sentier.

L'inventaire des dangers se fait souvent à partir de l'historique des événements ou d'une analyse de cas. « L'analyse d'un certain nombre d'événements permet de tirer des leçons sur leurs causes fondamentales et leur prévisibilité. Pourquoi, si les causes fondamentales d'événements – petits et grands – sont prévisibles, leurs conséquences sont, quant à elles imprévisibles? C'est très simple. Tout événement qui résulte en des pertes (blessures ou dommages) est

le produit de plusieurs facteurs contributifs qui sont bien souvent variables<sup>6</sup>. »

Voici quelques catégories de dangers à explorer :

### **Dangers pour la santé physique des personnes**

Sous l'angle de la santé publique, une municipalité qui offre des services à la population assure la sécurité en évitant les blessures et l'exposition à des environnements qui peuvent affecter l'intégrité physique des personnes<sup>7</sup>. Des installations mal entretenues ou l'exposition aux rayons UV des enfants en camp de jour sont des exemples de ce type de dangers.

### **Dangers pour la santé psychologique, mentale et sociale des personnes**

Assurer la sécurité sociale, c'est faciliter l'accès et la pratique des activités et l'utilisation des espaces et des équipements. Nul n'ira faire une marche ou ne se rendra à un événement s'il perçoit un danger qu'il ne peut contrôler, s'il ne se sent pas en sécurité sous plusieurs angles ou se sent exclu : subjectivement, objectivement et socialement<sup>8</sup>.

Par ailleurs, le cadre souvent compétitif des activités de loisir axées sur la performance, de même que les exigences accrues de la population envers les bénévoles, les officiels ou les entraîneurs peut comporter des dangers pour l'image de soi et l'estime de soi. La violence verbale est toujours présente dans les arénes et dans l'ensemble des aires de sport.

### **Dangers pour la santé des communautés**

Aujourd'hui, les services publics de loisir et de vie communautaire doivent ratisser beaucoup plus large. Comme il a été mentionné précédemment, la santé de la vie communautaire, déterminant de la santé des individus, peut aussi être à risque.

Toute menace qui affaiblirait ces signes vitaux constitue un danger.

« Pour connaître les risques, il faut d'abord repérer et identifier les dangers et leurs sources. »

<sup>6</sup> Ordre des ingénieurs du Québec, [http://gpp.oiq.qc.ca/L\\_importance\\_de\\_la\\_gestion\\_des\\_risques.htm](http://gpp.oiq.qc.ca/L_importance_de_la_gestion_des_risques.htm).

<sup>7</sup> Voir Institut national de santé publique du Québec, *La gestion des risques en santé publique au Québec : cadre de référence*, 2016, p. 3.

<sup>8</sup> Là-dessus, la littérature scientifique sur l'accessibilité est claire. Voir Thibault, André, « Contraintes à l'accessibilité et mesures multiples pour les réduire », *Agora Forum*, vol. 37, n° 3, automne 2014, p. 23-24.

## Voici les signes vitaux d'une communauté en santé<sup>9</sup> :

- Partage d'une vision de la communauté par ses membres et ses institutions
- Existence d'associations citoyennes et de participation publique et bénévolat citoyen
- Existence d'un mécanisme actif de concertation des groupes
- Existence d'événements et d'actions de création de liens sociaux
- Existence d'un leadership
- Existence d'institutions et d'infrastructures favorisant la vie de la communauté
- Existence de moyens de communication communautaires

Assurer la sécurité communautaire, c'est veiller à ce que l'atteinte d'objectifs de bien public ne soit pas « entravée » et que les organes (ou organismes) de cette communauté évoluent en toute sécurité physique, sociale et financière. Les risques de fraude, de conflit ou de disparition sont toujours présents.

Agir sur cet aspect de la sécurité, c'est aussi préserver l'harmonie sociale et le sentiment de confiance envers la communauté et envers les services publics (ce que l'on nomme le capital social).

## LES TÂCHES POUR GÉRER LE RISQUE ET DOSER LA SÉCURITÉ

Pour une municipalité, gérer la sécurité, c'est gérer les dangers pour les comprendre et les réduire au minimum, c'est évaluer les risques selon la formule  $A/B = NR$ , c'est prendre des mesures de prévention en utilisant toutes les compétences qui lui sont dévolues par la loi et mettre en place les mesures d'urgence nécessaires.

Le processus de mise en œuvre des moyens découle d'une vision systématique de la sécurité. Il comprend des politiques (orientations et valeurs), des procédures et des pratiques de management. Il se traduit par des activités de réglementation, de communication et d'éducation. Il s'exprime par la concertation des parties prenantes et des mesures d'urgence, d'aménagement et d'entretien. La planification se réalise par l'identification, l'analyse, l'évaluation, le traitement, la surveillance et la mesure des dangers et des risques.

Photo : Shutterstock.com

## Fonctions et leviers municipaux en sécurité du loisir

### Politiques

### Réglementation

- Comportements des usagers
- Compétences du personnel
- Restrictions et obligations (port d'un casque)

### Communication

- Information et formation

### Aménagement et entretien

### Concertation des parties prenantes

### Mesures d'urgence

Plusieurs sources fournissent aux gestionnaires municipaux un référentiel susceptible d'encadrer une démarche de gestion de risque. Entre autres, la norme ISO 31000<sup>10</sup> guide les organisations sur la manière d'intégrer la prise de décision fondée sur le risque aux processus de gouvernance, de planification, de management, de rapport, ainsi qu'aux politiques, aux valeurs et à la culture d'ensemble de l'organisme. C'est un système ouvert fondé sur des principes, en ce sens qu'il permet à un organisme d'appliquer ces principes à son contexte organisationnel.

En général, on reconnaît que le traitement du risque peut conduire aux décisions suivantes :

- un refus du risque en décidant de ne pas démarrer ou poursuivre l'activité;
- la prise ou l'augmentation d'un risque afin de saisir une occasion;
- l'élimination de la source de risque;
- une modification de l'occurrence;
- une modification des conséquences;
- un partage du risque avec une ou plusieurs autres parties [incluant des contrats et un financement du risque];
- un maintien du risque fondé sur une décision argumentée.

Dans ce dernier cas, la sécurité bien dosée laissera une part de risque propice à la

<sup>9</sup> Pour plus de détails, voir Association québécoise du loisir municipal, « Grille de mesure de la vitalité d'une communauté » (fiche 9), in *Cadre de déploiement des services en loisir municipal*, 2019, p. 39-41.

<sup>10</sup> ISO 31000, <https://www.iso.org/obp/ui/#iso:std:iso:guide:73:ed-1:v1:fr:term:3.8.1>.

pratique de plusieurs activités de loisir et verra au développement de compétences personnelles de nature à favoriser la prudence, notamment par l'information sur les dangers, l'apprentissage des techniques et la réglementation s'appliquant aux équipements.

Assurer la sécurité exige, de toute évidence, une planification rigoureuse et une approche systémique et globale. Toutefois, tous les risques ne peuvent être prévus et toutes les mesures planifiées. Il importe alors de développer une capacité municipale et citoyenne d'agir en cas d'imprévu. Il ne suffit pas d'appliquer des normes, même si elles restent essentielles, il s'agit de développer une culture de la sécurité qui interpelle toutes les parties prenantes.

Il faut, dès lors, mobiliser plusieurs acteurs et services municipaux et faire du champ privilégié de la sécurité une valeur et une fonction organisationnelle. En d'autres termes, développer de bonnes habitudes ou un instinct de sécurité<sup>11</sup>.

## UNE QUESTION DE QUALITÉ DE VIE

Il peut sembler que la sécurité ratisse trop large, alors qu'habituellement elle se limite à la prévention de dommages physiques comme les blessures et les maladies. Mais faut-il rappeler que la perspective plus large abordée dans cet article se fonde sur une notion de la santé plus près de la qualité de vie que de l'absence de maladie et parfaitement conforme aux visées du loisir public?

La tâche peut paraître immense, mais on a beaucoup accompli déjà. Par exemple, nombre de politiques municipales contribuent déjà à la sécurité physique et sociale des personnes et de la communauté. Politique de reconnaissance ou d'admissibilité, politique d'éthique et de reddition de comptes, politique de la famille et politique des aînés, programmes de formation et de soutien professionnel, voilà autant d'initiatives actuelles qu'il ne reste qu'à réviser ou mettre à jour dans un esprit de préservation de la santé des personnes et de la communauté et selon une répartition bien dosée des responsabilités.

« Il ne suffit pas d'appliquer des normes, même si elles restent essentielles, il s'agit de développer une culture de la sécurité qui interpelle toutes les parties prenantes. »

<sup>11</sup> « La gestion des risques un outil stratégique », *Les Affaires*, 30 mai 2015, <https://www.lesaffaires.com/classements/les-500/la-gestion-des-risques-un-outil-strategique/578792>, consulté le 22 octobre 2019.

**Munivox**  
POUR ENTENDRE LA VOIX DES CITOYENS

**SONDEZ VOS CITOYENS POUR  
UNE FRACTION DU PRIX**  
Plateforme de sondage électronique

**INFORMEZ-VOUS  
MAINTENANT!**

- Tarifs détaillés avec options à la carte
- Étapes de réalisation
- Foire aux questions

**Tarif préférentiel  
pour les membres  
du CAMF!**

**CARREFOUR  
ACTION MUNICIPALE  
ET FAMILLE**

**MUNIVOX.CA | MUNIVOX@CAMF.CA**



# CHEF DE FILE DANS LES ARENAS

- ✓ Vente et Location
- ✓ Peinture sur glace
- ✓ Entretien & Pièces
- ✓ Service routier
- ✓ Formation
- ✓ Réusinage



## TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN POUR VOTRE GLACE

SURFACEUSES TRACTÉES · LEVEL-ICE · COUPE-BORDURES · TECHNICIENS CERTIFIÉS · LOGOS TEXTILES/PEINTS

ÉLECTRIQUE/ESSENCE/PROPANE



**CONFIEZ VOTRE ENTRETIEN À NOTRE ÉQUIPE! CONTACTEZ-NOUS**



Distributeur autorisé  
**ZAMBONI®**



### MONTRÉAL

1425, boul. Pitfield, Saint-Laurent, Qc H4S 1G3  
Fax: (514) 333-7056

### QUÉBEC

984, av. Nordique, Beauport, Qc G1C 0H1  
Fax : (418) 661-4449

T (514) 333-8420  
SF (877) 333-8420

[www.arenazone.com](http://www.arenazone.com)



# SÉCURITÉ BIEN DOSÉE ET LUTTE CONTRE LA SÉDENTARITÉ UNE QUESTION D'ÉQUILIBRE

Photo : Shutterstock.com



PAR YVAN LÉPINE

C'est un vibrant plaidoyer pour la lutte contre la sédentarité dans un cadre sécuritaire qu'a livré Sylvie Bernier, présidente de la Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA), le 3 octobre à Laval, lors de la 20<sup>e</sup> Conférence annuelle du loisir municipal (CALM). Elle y présentait le document *Sécurité bien dosée, une question d'équilibre!*<sup>1</sup>

Ce document est issu de la concertation de 14 organisations formant le Sous-comité de la sécurité bien dosée :

- l'Alliance québécoise du loisir public (AQLP),
- l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPPE),
- Aventure Écotourisme Québec (AEQ),
- le Carrefour action municipale et famille (CAMF),
- le Conseil québécois du loisir (CQL),
- la Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec (FEEPEQ),
- le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS),
- le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES),

- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH),
- le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ),
- la Société de sauvetage,
- Sports-Québec,
- Vélo Québec,
- Vivre en ville.

L'objectif poursuivi : bâtir une vision commune de la sécurité et présenter des outils permettant de cibler des interventions sécuritaires, raisonnables et optimales pour le développement des individus et des collectivités.

## LE DILEMME

Si l'objectif peut paraître facile à atteindre, il aura fallu de bonnes discussions pour trouver le juste équilibre des mots. Coresponsable du sous-comité avec Mélanie Langlois (MSSS), Joanie Trudel, conseillère en sécurité au MEES, considère que « l'idée n'est pas d'empêcher les gens de bouger, mais plutôt de les encourager à le faire dans un cadre sécuritaire afin qu'ils en retirent tous les bienfaits ».

<sup>1</sup> Voir <https://tmvpa.com/securite-bien-dosee>.

« Si on pratique la course à pied sans appliquer un programme qui respecte ses capacités, qu'on se blesse, on ne peut en profiter et bénéficier de ses avantages. »  
— Joanie Trudel, conseillère en sécurité au MEES



Photo : Shutterstock.com

Pour les organismes qui font la promotion de l'activité physique, chaque incident médiatisé risque de porter ombrage à leur cause, d'entraîner des mesures de surprotection. « Nos élus sont frileux », n'hésite pas à lancer Sylvie Bernier, rappelant cependant qu'ils ne font que leur travail. « Qu'est-ce qu'on fait avec ça? On décide de fermer des piscines, de restreindre l'accès aux berges. » Parfois, ajoute-t-elle, c'est un type d'activité qui est mis au banc des accusés, comme les sorties scolaires en forêt.

Pourtant, la sécurité est essentielle à toute activité de loisir. « Si on pratique la course à pied sans appliquer un programme qui respecte ses capacités, qu'on se blesse, on ne peut en profiter et bénéficier de ses avantages », illustre Joanie Trudel.

### DE LA PRISE DE RISQUE À LA SÉCURITÉ BIEN DOSÉE

La TMVPA pose comme jalon que « l'élimination complète des blessures ou l'atteinte du "risque zéro" est impossible ». Pour Joanie Trudel, « la sécurité, ce n'est pas de rester chez soi à ne rien faire ». Bien au contraire, renchérit Sylvie Bernier, qui rappelle les statistiques alarmantes sur l'obésité chez les enfants. « Comme parents, signale-t-elle, nous avons tellement peur que nos enfants se fassent enlever, qu'ils s'enfargent ou tombent à bicyclette que nous les mettons dans du papier bulle. »

Le document met de l'avant que « par une prise de risque acceptable, les enfants apprennent à développer les capacités et les habiletés requises pour assurer leur propre sécurité ». Cette prise de risque doit cependant se faire parallèlement au déploiement de mesures préventives. « Rendre une activité ou un jeu sécuritaire signifie de mettre en œuvre des moyens raisonnables dans le but d'éviter des incidents malheureux », soulignent les auteurs. Comme ultimement c'est l'utilisateur qui détermine l'envergure de sa prise de risque, « on a un devoir de moyens, et non de résultat », précise Sylvie Bernier.

Comme définition d'un « risque acceptable », le document renvoie à celle présentée dans le cadre de référence *La gestion des risques*

*en santé publique au Québec*, publié en 2016 par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), soit un « risque jugé suffisamment faible pour ne pas nécessiter de mesure de contrôle supplémentaire bien que ces mesures puissent malgré tout être mises en place sur une base volontaire pour réduire encore davantage le risque ».

En l'absence d'une définition de la sécurité bien dosée dans la littérature scientifique, le document propose celle de la TMVPA, à partir des concepts et des principes qui y sont développés : « La sécurité bien dosée signifie de permettre une prise de risque acceptable et bénéfique au développement de la personne en mettant en place un cadre sécuritaire qui tient compte à la fois de l'environnement physique, de l'équipement personnel, de l'encadrement ainsi que du comportement et de l'attitude des personnes. »

Sylvie Bernier rappelle que la sécurité peut prendre une forme objective (factuelle) ou subjective (basée sur des perceptions). Le document énonce que ces deux dimensions s'influencent mutuellement, de façon tant positive que négative. En prenant comme exemple l'instauration d'un équipement protecteur obligatoire, on explique que « certains se sentiront plus en sécurité avec cet équipement, et même prendront des risques plus importants en raison de ce sentiment, alors que d'autres deviendront plus craintifs, étant davantage conscientisés aux dangers qui ont conduit à la décision de rendre obligatoire le port de l'équipement en question ».

### DES OUTILS

Ce sont les « moyens raisonnables » mis en place qui seront scrutés en matière de responsabilité civile. La TMVPA propose que des mesures de prévention soient prises en considérant quatre dimensions de la sécurité :

- **l'environnement physique**, qui regroupe notamment les éléments naturels, les bâtiments, les installations, les aires de jeu, l'équipement collectif, l'aménagement, l'entretien et la gestion des lieux ainsi que le respect des normes en vigueur (ex. : norme sur les aires et équipements de jeu<sup>2</sup>);

<sup>2</sup> Goulet, Claude, *La prévention des traumatismes adaptée aux activités récréatives et sportives : définitions, concepts et stratégies d'intervention* [Ressource électronique], Secrétariat au loisir et au sport, Québec, 2014, 29 pages. Voir aussi l'entrevue avec Sylvie Melsbach au sujet de la norme CAN/CSA Z-614 à la p. 31.

- **l'équipement personnel**, qui concerne principalement le port des équipements protecteurs au regard des normes en vigueur (ex. : port du VFI ou du casque dans les parcs à neige) et l'utilisation d'équipements, de vêtements adaptés et de chaussures appropriées;
- **l'encadrement**, qui concerne la présence et les compétences des divers intervenants (enseignants, éducateurs, entraîneurs, moniteurs, secouristes, etc.) et leur capacité d'enseigner les techniques ainsi que de transmettre et d'appliquer les principes de sécurité et d'intégrité (regroupe aussi les règles de jeu, les consignes de sécurité, les directives, etc.);
- **le comportement et l'attitude du participant**, qui rassemble les éléments portant sur les conditions préalables à l'activité, le respect des capacités physiques, des règles de jeu ou des consignes de sécurité, l'esprit sportif, l'adoption de comportements sécuritaires, etc.

Le document rappelle l'importance de documenter toutes les mesures prises afin de réduire les risques et propose à cette fin une matrice facile à remplir inspirée de celle de Haddon, utilisée en prévention des blessures :

Facteurs de risque	Environnement physique	Équipement personnel	Encadrement	Comportements et attitudes
Avant l'événement				
Pendant l'événement				
Après l'événement				

Chaque situation est unique. « Ce n'est pas une recette de gâteau au chocolat, prévient Joanie Trudel. De nombreuses variables d'une situation, comme l'âge des pratiquants, le lieu, la nature de l'activité ou l'infrastructure en place, doivent être prises en compte. »

À cette fin, le document propose cinq principes directeurs à suivre, dans un continuum d'intervention faisant appel à la recherche et puisant dans un bassin de mesures, soit la sensibilisation, l'information, l'éducation, la formation, la normalisation, l'accréditation et la réglementation. Une stratégie mixte, « permettant d'agir sur plusieurs cibles à la fois », est suggérée.

Les mesures sélectionnées devraient :

- être les mieux adaptées en fonction du problème et du contexte;
- ne pas dénaturer l'activité de loisir ou de sport;
- représenter une possibilité d'intervention concrète ayant un potentiel d'efficacité reconnu;
- interpeller les partenaires aptes à maximiser l'effet des actions;
- être rentables sur le plan socioéconomique.

« Le document rappelle l'importance de documenter toutes les mesures prises afin de réduire les risques... »



La solution d'animation pour vos événements municipaux!

**FÊTE FAMILIALE**

**CARNAVAL D'HIVER**

**MÉGA-ACTIVITÉS**

mega-animation.com - 514-977-0977 - info@mega-animation.com  @megaanimation



## UNE EXPERTISE DE POINTE À LA MESURE DE VOS ATTENTES

Gestion et exploitation  
d'équipements  
récréotouristiques

Services-conseils en loisir  
culture et tourisme

Planification, études  
et analyses



 Sodem  
Inc

Gestion et exploitation  
Sogep

DEMSIS  


Téléphone : 514 527-9100

Services offerts  
partout au Québec

Par ailleurs, à partir d'une grille d'analyse développée par l'INSPQ, la TMVPA propose quatre grandes orientations pouvant être appliquées, en regardant la situation par la lorgnette de l'utilisateur :

- **s'il se sent en sécurité et qu'il n'y a pas de danger objectif** → maintenir les efforts;
- **s'il se sent en sécurité même s'il y a présence de dangers objectifs** → informer de la présence des dangers et les éliminer;
- **s'il ne se sent pas en sécurité même s'il y a absence de danger objectif** → discuter et informer;
- **s'il ne se sent pas en sécurité et qu'il y a présence de dangers objectifs** → éliminer les dangers et soutenir l'utilisateur.

### DE LA CONCERTATION À LA DIFFUSION

Le document ayant été adopté par la TMVPA, les prochaines étapes consistent à retravailler sa présentation graphique ainsi que les outils qui en découlent afin qu'ils puissent être facilement utilisés.

« Le document a été produit afin que chacun des membres du comité puisse à son tour en faire bénéficier tout son réseau, précise Joanie Trudel. On essaie d'utiliser le plus de leviers possible. »

### UNE PORTE-PAROLE QUI DONNE L'EXEMPLE

Médaillée d'or en plongeon aux Jeux olympiques de Los Angeles en 1984, Sylvie Bernier raconte le drame qu'elle a vécu le 24 juillet 2002 dans un documentaire et un livre intitulés *Le jour où je n'ai pas pu plonger*<sup>3</sup>. Ce jour-là, son neveu Raphaël s'est noyé sous ses yeux lors d'une excursion en canot sur la rivière Nouvelle, en Gaspésie. C'est son frère, père de la victime, qui l'a empêchée de plonger à l'eau afin d'éviter un deuxième décès.

Le rapport de l'enquête du coroner qui a suivi la noyade met de l'avant 33 recommandations. « Chaque élément que tu mets en place, c'est comme une maille de plus que tu mets à ton filet de sécurité », illustre Pierre Gaudreault, directeur général d'Aventure Écotourisme Québec, dans le documentaire.

Aujourd'hui, Sylvie Bernier fait la promotion tant des bienfaits de l'activité physique – et de la prise de risque qui en découle – que de la sécurité, comme présidente de la TMVPA et à titre de marraine du programme Nager pour survivre<sup>MD</sup> de la Société de sauvetage.

Sylvie Bernier, présidente de la Table sur le mode de vie physiquement actif et marraine du programme Nager pour survivre<sup>MD</sup>



<sup>3</sup> Livre publié aux Éditions La Presse, avril 2019, 192 pages.

# LA SÉCURITÉ DANS LES AIRES DE JEU

PAR DENIS POULET

## Entrevue avec Sylvie Melsbach, directrice technique de l'Institut québécois de la sécurité dans les aires de jeu



Directrice de l'Institut québécois de la sécurité dans les aires de jeu (IQSAJ) depuis sa fondation il y a dix ans, Sylvie Melsbach en connaît un bout sur la question. Elle a notamment formé plus de 500 inspecteurs à la norme CAN/CSA-Z614, la référence en matière de sécurité des aires et équipements de jeu. Par ailleurs, spécialisée en psychomotricité, elle plaide depuis plusieurs années en faveur du jeu libre de l'enfant dans un contexte sécuritaire.

**Agora Forum :** *L'Institut québécois de la sécurité dans les aires de jeu a dix ans cette année. Pourriez-vous nous rappeler les circonstances dans lesquelles cette organisation a vu le jour?*

**Sylvie Melsbach :** C'est une longue histoire un peu complexe, que je peux tenter de résumer. En 1998, je faisais partie du comité technique pour les aires de jeu de l'Association canadienne de normalisation (CSA), qui rédige et révisé la norme CAN/CSA-Z614. Cette norme était cependant très peu connue en milieu francophone et il n'y avait pas d'inspecteurs pour vérifier la conformité des aires et appareils de jeu à cette norme. L'Association canadienne des parcs et loisirs, l'ACPL, qui avait conçu un programme de formation d'inspecteurs, m'a engagée pour former des inspecteurs francophones au Canada.

En 2004, le ministère québécois de la Famille adopta un règlement obligeant les services de garde à conformer leurs équipements de jeu à la norme canadienne, ce qui m'a amenée à faire une tournée de la province pour former des inspecteurs. Cette année-là, le Regroupement des centres

de la petite enfance de la Montérégie (RCPEM) m'a embauchée pour soutenir l'application du règlement provincial.

L'ACPL vendait les licences de droit de formation d'inspecteurs, mais il n'y avait pas d'organisme provincial québécois pour acheter une telle licence. Au niveau national, il existait un Institut canadien de la sécurité dans les aires de jeu, qui pouvait servir de modèle. Pierre Morin, qui était très actif dans le milieu du loisir public québécois et était aussi membre du conseil d'administration de l'ACPL, s'est fait l'initiateur et le promoteur d'un institut québécois similaire à l'Institut canadien. En juillet 2008, nous avons présenté un projet d'entente avec l'ACPL pour obtenir une licence exclusive pour l'utilisation et la mise en œuvre du programme de formation national.

C'est ainsi qu'est né l'IQSAJ en 2009, formé de quatre partenaires : l'Alliance québécoise du loisir public, l'Association des architectes paysagistes du Québec, le Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie et Canadian Training Network for Parks and Recreation.

« Les écoles évoluent plus lentement. Plus réticentes au changement, elles ne voient pas toujours les avantages éducatifs des structures de jeu dans la cour de l'école. »

**AF :** Où en est-on aujourd'hui au Québec dans la connaissance et l'application de la norme CAN-CSA Z614?

**SM :** Indéniablement, la norme est plus connue. Même si elle n'est pas d'application obligatoire dans les écoles et les municipalités, ces milieux peuvent de moins en moins l'ignorer. Des initiatives comme le projet Espaces ont contribué à la faire connaître aux municipalités. Les unités régionales de loisir et de sport (URLS), qui ont un mandat élargi depuis quelques années, ont maintenant des employés, qui ont suivi une formation d'inspecteur, pour soutenir tout particulièrement les petites municipalités en matière de sécurité dans les aires de jeu. On compte ainsi une vingtaine d'inspecteurs répartis dans les diverses Unités régionales de loisir et de sport du Québec.

Les écoles évoluent plus lentement. Plus réticentes au changement, elles ne voient pas toujours les avantages éducatifs des structures de jeu dans la cour de l'école. Aussi existe-t-il encore beaucoup d'équipements désuets dans les cours d'école.

La norme est révisée aux quatre ans et a tendance à être moins exigeante et plus facilement utilisable. Les gestionnaires ou propriétaires d'équipements pour leurs aires de jeu sont mieux outillés pour choisir de l'équipement en s'assurant que ce dernier est conforme à la norme CAN/CSA Z614 et plusieurs grandes villes se sont assurées de faire former certains employés comme inspecteurs en aires de jeu.

**AF :** On a pourtant l'impression que cette norme n'est pas accessible facilement. Il faut notamment payer pour se la procurer.

**SM :** Elle est accessible puisque toute personne peut aller sur le site de la CSA pour se la procurer. Toutefois, cette norme est un ensemble de dispositions techniques parfois complexes destinées aux fabricants, aux propriétaires et aux installateurs. L'important, pour un propriétaire ou un gestionnaire d'aire ou d'équipement de jeu, c'est d'exiger dans son appel d'offres, au moment d'acquérir une nouvelle structure de jeu, que l'équipement qu'il veut se procurer est conforme à la norme et d'obtenir

## AFFICHEZ VOTRE PUBLICITÉ DANS CE MAGAZINE!

**Luc Toupin**  
514 252-5244, poste 3  
ltoupin@loisirpublic.qc.ca



Photo : Joël Lemay

un certificat fourni par un service de certification externe (IPEMA) par lequel TÜV SÜD America atteste la conformité de produit du fabricant à la norme CAN/CSA-Z614. Une fois la structure installée, il devra cependant faire vérifier l'installation par un inspecteur compétent.

**AF :** *L'application croissante de la norme signifie-t-elle que les aires de jeu publiques sont de plus en plus sécuritaires?*

**SM :** Il y a vingt ans, on trouvait dans les parcs, les écoles et les services de garde des structures de jeu artisanales. Il y a même déjà eu des subventions pour engager des étudiants chargés de construire de telles structures. Depuis, on s'est montré de plus en plus conscient de l'importance de s'assurer d'acheter et d'installer des équipements d'aire de jeu sécuritaires et de bonne fabrication. Les fabricants, du moins les plus gros, n'ont cessé d'accroître la sécurité de leurs produits, notamment au chapitre des matériaux. Cela dit, il est toujours possible d'acheter des produits non conformes à la norme, où on retrouvera des déficiences évidentes pour un œil aiguisé, mais non perceptibles pour le commun des mortels.

Par ailleurs, il y a une nouvelle tendance à la « naturalisation » des aires de jeu. Pour ne pas s'encombrer de l'exigence d'appliquer la norme, des écoles ou des municipalités préfèrent parfois offrir des aménagements naturels où les enfants pourront jouer librement, courir, sauter, grimper, etc. La naturalisation des parcs et des cours d'école est assurément un atout pour le développement et la santé des enfants, mais les structures de jeu qu'offrent les fabricants aujourd'hui ont des avantages en matière de développement psychomoteur que ne peuvent offrir ces aménagements naturels. Il est nécessaire de fournir les deux pour soutenir le bien-être et la santé de nos enfants. Les nouvelles structures offertes présentement sur le marché sont à la fois sécuritaires et stimulantes, offrant plus de défis aux enfants qui les utilisent.

(Voir l'article suivant, « Avantages de l'utilisation d'une aire de jeu pour le développement des enfants », à la page 34.)

**AF :** *Confiner les enfants à des aires de jeu où il n'y a que des structures usinées et artificielles ne limite-t-il pas le jeu libre?*

**SM :** Je prêche pour le jeu libre des enfants depuis les années 80. Depuis, le discours sur le jeu libre s'est répandu, même si notre société a développé une espèce d'obsession de la sécurité. Il faut toujours rechercher un certain équilibre. La psychomotricienne que je suis répète souvent que les enfants ont besoin de prendre des risques, mais qu'il faut réduire au minimum les dangers d'étranglement, de fracture du crâne, de perte d'un organe ou de toute autre blessure grave. Si le discours sur le jeu libre est maintenant chose courante, on parle malheureusement beaucoup moins de l'importance des structures de jeu pour le développement de l'enfant.

Et s'il y a un droit de l'enfant de jouer librement, il y a aussi un droit de l'accompagnateur d'avoir les outils nécessaires pour que l'enfant puisse jouer librement.

**AF :** *Les gens qui achètent des équipements de jeu à installer dans leur cour ou sur leur terrain ont-ils des garanties que ces appareils sont sécuritaires?*

**SM :** La norme CAN/CSA-Z614 ne concerne que les aires de jeu publiques. Il n'y a pas de norme de sécurité canadienne pour les équipements de jeu résidentiels, mais il existe une norme américaine (ASTM/F1148-18). Les statistiques indiquent que les structures de jeu installées dans les cours résidentielles sont responsables d'environ 20 % de toutes les blessures subies dans les aires de jeu et que les enfants de un à quatre ans risquent davantage de se blesser à domicile que les enfants plus âgés. Il faudrait sûrement se pencher sur la question.

**AF :** *Un mot pour terminer sur les inspecteurs. Vous en avez formé quelques centaines, mais est-ce suffisant pour répondre à la demande? Ces inspecteurs doivent-ils se mettre à jour?*

**SM :** Pour les services de garde, les inspecteurs doivent être des professionnels, c'est-à-dire architectes,

architectes-paysagistes, ingénieurs ou technologues, ce qui limite leur nombre à une quinzaine. Mais c'est suffisant. Par ailleurs, des municipalités ont leurs propres inspecteurs et on trouve, comme je l'ai mentionné précédemment, une vingtaine d'inspecteurs qui sont des employés d'URLS. Tous les inspecteurs doivent repasser un examen de certification aux trois ans et, comme la norme va changer en 2020, une mise à jour générale va s'imposer.

J'invite les institutions et les organismes qui désirent faire inspecter leurs aires et structures de jeu à se rendre sur le site de l'IQSAJ (<https://www.iqsaj.com/besoin-dun-inspecteur>), où ils trouveront un répertoire des ressources disponibles.



**KARIBOU**  
Activités motrices  
pour les 1 à 5 ans

**Programme clé en main  
pour les municipalités!**

**Déjà plus de 60 sites d'activités!**  
Joignez le réseau des fournisseurs  
officiels et faites bouger  
vos tout-petits!

[www.KARIBOU.com](http://www.KARIBOU.com)

# AVANTAGES DE L'UTILISATION D'UNE AIRE DE JEU POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS

PAR SYLVIE MELSBACH

« Les chercheurs ont observé que de nombreux enfants d'âge préscolaire ont développé les compétences physiques et la force du haut du corps nécessaires pour maîtriser une échelle horizontale quand ils y ont été exposés régulièrement. »



Photo : Shutterstock.com

*Sylvie Melsbach a rédigé un article que l'on peut considérer comme un plaidoyer, étayé sur des données probantes, en faveur des structures de jeu pour les enfants, dans la mesure où ces structures sont sécuritaires et offrent une grande variété de possibilités. Voici un condensé de ce texte, jusqu'à maintenant inédit.*

Toute organisation publique devrait offrir aux plus jeunes citoyens un endroit où ils pourront s'amuser librement tout en faisant des apprentissages essentiels pour leur développement. Le jeu qu'ils y pratiqueront se définit par les caractéristiques suivantes : volontaire, spontané, différent de l'expérience quotidienne, engageant et stimulant, amusant, plaisant et apprécié. Les équipements de jeu devront permettre à tous les enfants de faire ce que leur corps a besoin de faire selon ses capacités.

## GRIMPER ET DESCENDRE

En général, les enfants semblent apprécier de grimper au sommet des structures de jeu. Le bénéfice affectif de l'escalade est évident, les enfants semblent ressentir un sentiment d'accomplissement en grimpant. Plus les enfants avancent en habiletés, plus on doit leur offrir des éléments où ils pourront vivre leur propre aventure, défiant leurs capacités en tentant d'atteindre des espaces difficiles d'accès.

Descendre est plus difficile que grimper, mais les enfants tentent souvent de grimper au niveau le plus élevé de l'équipement, indépendamment de l'intention du concepteur. Par conséquent, s'il existe des méthodes d'accès plus difficiles, il est important d'avoir des composantes plus faciles pour la sortie. Une glissoire offre toujours et à tous les enfants une sortie rapide et facile.

La valeur ludique d'un équipement n'est pas seulement fonction de sa taille, mais aussi des possibilités de développer une gamme de compétences motrices qui

peuvent rendre l'équipement plus excitant et stimulant sans en augmenter la hauteur au-dessus des niveaux recommandés par les spécialistes des terrains de jeu et les organismes de sécurité.

Aucun expert ne propose d'interdire aux enfants de grimper, mais tous s'entendent pour dire que les enfants ne devraient pas être exposés à des hauteurs de chute excessives.

La façon normale pour les enfants d'utiliser un équipement de jeu est souvent inattendue. Les concepteurs d'équipement, les fabricants et les propriétaires doivent s'attendre à ce qu'ils accèdent à des parties non prévues de la structure de jeu. Ils devront prendre en considération la façon dont les enfants se mettent à risque, même si l'équipement est conçu pour être fermé.

En outre, le jeu des enfants sur les structures de jeu n'est pas souvent supervisé. On présumera que la structure de jeu ne sera pas surveillée et qu'il est probable que les enfants utiliseront l'équipement de manière à accroître les risques de chute. Ils grimperont à l'extérieur de l'équipement, peu importe sa hauteur, en utilisant n'importe quel élément en saillie comme poignée ou appui-pied.

## SE SUSPENDRE

Il faut offrir aux jeunes enfants des éléments qui leur permettent de développer la force motrice du haut du corps, les pieds au sol, avant qu'ils utilisent l'équipement de pleine suspension. L'équipement pour le haut du corps est un exemple d'expérience offerte rarement dans le quotidien des enfants.

Les chercheurs ont observé que de nombreux enfants d'âge préscolaire ont développé les compétences physiques et la force du haut du corps nécessaires pour maîtriser une échelle horizontale quand ils y ont été exposés régulièrement.

En outre, lorsque les échelles aériennes sont placées à des hauteurs appropriées à des enfants d'âge préscolaire et installées au-dessus d'un revêtement amortissant suffisant, les risques sont considérablement réduits.

## SE BERCCER, FAIRE DES ROTATIONS, SE BALANCCER

Les concepteurs et les fabricants d'équipements de jeu devraient continuer à développer de nouveaux types de balançoires, et les aires de jeu publiques devraient offrir aux enfants une grande variété de balançoires.

Des balançoires qui se déplacent de différentes façons, s'adaptent aux différents niveaux de compétences et offrent une utilisation individuelle ou multiple constituent une diversité qui permettra aux enfants de relever des défis selon leurs habiletés.

Les balançoires et l'équipement tournant sont de précieux ajouts aux aires de jeu, favorisant le développement social, cognitif et perceptivo-moteur.

Après les grimpeurs, l'équipement le plus populaire dans les aires de jeu est celui qui donne aux enfants un sentiment de vitesse et de mouvement.

## EXERCER SON ÉQUILIBRE

Les enfants adorent tous les équipements qui les font tourner, dans toutes sortes de positions, sur le ventre, la tête vers le bas, assis, debout, etc. Quand les enfants s'y adonnent, ils travaillent sur une capacité essentielle à leur vie quotidienne : se déplacer de manière sûre et efficace.

Défier la gravité en trompant l'équilibre est toujours un concept qui doit être largement intégré dans la réalisation des espaces de jeu. C'est le fondement même des jeux qui permettent d'expérimenter l'équilibre. Ces jeux vont permettre à l'enfant de créer, à son rythme, des raisonnements logiques par rapport à une situation de déséquilibre.

On peut se procurer le texte intégral de cet article en s'adressant à l'auteure : [sylviemelsbach@rcpem.com](mailto:sylviemelsbach@rcpem.com)

« Défier la gravité en trompant l'équilibre est toujours un concept qui doit être largement intégré dans la réalisation des espaces de jeu.. »

# DES EXPERTS AU SERVICE DE TOUTE LA COMMUNAUTÉ AQUATIQUE



PRODUITS



CONSEILS



GESTION DE PROJETS



ENTRETIEN

1 800 935-4878  
[info@aquam.com](mailto:info@aquam.com)  
[aquam.com](http://aquam.com)

**AQUAM**  
SPÉCIALISTE AQUATIQUE INC.

**AQLM**<sup>20<sup>e</sup></sup>  
Association québécoise  
du loisir municipal

Aquam est fière d'être membre affaires de l'AQLM depuis les tout débuts



Photo : Municipalité de Saint-Bernard

# SAVOIR GÉRER LES RISQUES

PAR YVAN LÉPINE

Parmi les moyens que La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) s'est donnés pour accompagner ses membres sociétaires, on retrouve son *Guide des meilleures pratiques en gestion des risques municipaux*. Celui-ci peut être téléchargé en ligne (voir [www.mutuellemmq.com/produits-et-services/gestion-des-risques/](http://www.mutuellemmq.com/produits-et-services/gestion-des-risques/)).

« Ce que nous proposons, c'est un processus complet de gestion de risques », explique Sébastien Rainville, directeur du Service de la gestion des risques à la MMQ. Ce processus comprend quatre étapes incontournables :

1. Découverte et identification des risques, avec la participation des employés
2. Mesure et analyse des risques, selon leur impact potentiel et leur probabilité d'occurrence
3. Traitement des risques, par leur atténuation ou leur élimination
4. Surveillance et contrôle du plan de gestion des risques et des mesures préventives implantées

À l'étape de la mesure et de l'analyse, que ce soit pour un travail à large échelle (ex. : tout le secteur des loisirs) ou à « microéchelle » (ex. : les sorties des camps de jour, une activité bien précise ou un type d'installations), la MMQ propose de se servir d'une matrice de gestion des risques, qui tient compte de leur fréquence et de leur sévérité, dans le but d'établir une cote de priorité.

Exemple de matrice de gestion des risques :

Risque	Cote de fréquence (f)	Cote de sévérité (p)	Cote de priorité (f x p)	Responsable du risque	Actions préventives
Chute dans les escaliers glacés du bâtiment X	4/5	4/5	16/25	Responsable de l'entretien de l'immeuble	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Fermeture temporaire de l'escalier</li> <li>&gt; Réparation de la gouttière qui fuit</li> <li>&gt; Cassage de la glace</li> <li>&gt; Pose de bandes de caoutchouc sur les marches</li> <li>&gt; Épandage régulier de fondants</li> </ul>
Erreur dans l'octroi d'un permis de construction	5/5	3/5	15/25	Officier municipal	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Règlements d'urbanisme mis à jour et cohérents</li> <li>&gt; Formulaires d'analyse des demandes de permis</li> <li>&gt; Formation continue de l'officier municipal</li> <li>&gt; Accès à des avis d'experts en urbanisme et en droit municipal</li> </ul>

M. Rainville suggère de se servir de son jugement dans l'analyse des résultats. « Dans le choix de ses priorités, il faut aussi considérer un risque peu probable, mais ayant des conséquences très graves s'il survient, tout comme l'inverse, soit un risque pas si grave, mais qui arrive souvent », précise-t-il.

## UNE PRÉVENTION RENTABLE

Si certains auteurs se risquent à établir des cotes de rentabilité des mesures préventives mises en place dans différents domaines, notamment en matière de santé publique ou de sécurité civile, Sébastien Rainville soulève des réserves d'ordre méthodologique.

« C'est difficile de quantifier ce qu'on a pu éviter par la prévention, c'est-à-dire les non-événements », explique-t-il. Cependant, il fait remarquer qu'une organisation comme la MMQ, qui investit dans la prévention 5 % des primes d'assurance récoltées auprès de ses membres (les municipalités), obtient « des résultats d'assurances parmi les meilleurs au Canada ». Sur le plan de l'efficacité,

il souligne également que « ne rien faire » engendre inévitablement des crises à gérer en mode « réaction » plutôt que par une approche proactive, avec tous les coûts, les pertes d'efficacité et l'atteinte à la réputation qui s'ensuivent.

Une façon simple d'atténuer un risque est de le signaler à l'aide d'un affichage approprié. M. Rainville estime que cette méthode permet d'informer l'utilisateur sur les risques inhérents qu'il accepte en participant. « Par contre, on ne peut pas

- Les glissades sur neige
- Les parcours d'hébertisme
- Les patinoires extérieures
- Les plages publiques
- Les terrains de balle
- Les terrains de camping municipaux
- Les parcs à neige

Des modèles de règlements y sont aussi présentés sur quatre sujets : les descentes de bateaux ou les rampes de mise à l'eau, les jeux d'eau, les patinoires extérieures et les pistes pour BMX.

repousser toute responsabilité dans la cour des usagers; l'exploitant doit quand même s'assurer que l'activité est sécuritaire, prévient-il. En plus, au-delà d'un certain nombre de messages, les gens ne lisent plus les consignes. »

## PARFAIRE SES CONNAISSANCES

La MMQ offre différentes formations ouvertes à tous. Elles sont annoncées sur son site (on peut aussi consulter le calendrier de l'Alliance québécoise du loisir public). Au cours des prochains mois, un accent particulier sera mis sur les activités de baignade, parallèlement au lancement d'un guide de bonnes pratiques à l'intention des propriétaires et exploitants de sites riverains, en partenariat avec la Société de sauvetage.

Par ailleurs, dans son *Guide des meilleures pratiques en gestion des risques*, la MMQ propose des fiches sur différents thèmes reliés aux sports et aux loisirs :

- Les aires de jeu pour enfants
- Les espaces de conditionnement physique

Enfin, le site de la MMQ offre six webinaires sur les sports et loisirs, que l'on peut suivre au moment qui nous convient le mieux et ayant pour thèmes : « Baignade publique et responsabilité municipale », « Mieux gérer les risques dans l'organisation d'événements municipaux », « Gestion préventive de votre camp de jour municipal », « Gestion des risques des sports de balle », « Glissades, patinoires et plans d'eau gelés » et « Exploitation hivernale de sentiers récréatifs ».

## DES EXEMPLES PRIMÉS

Votre municipalité est membre de La Mutuelle et vous avez réalisé des actions de gestion des risques dont vous êtes fiers? L'organisation remet annuellement trois prix Inspiration MMQ en gestion des risques dans l'un ou l'autre des domaines de la vie municipale. En 2017, le premier prix a été remis au village de La Guadeloupe pour sa démarche de réflexion et de planification ayant mené au réaménagement du parc municipal de son centre sportif.



# LOI C-21 : À PRENDRE AU SÉRIEUX

Photo : Shutterstock.com

PAR YVAN LÉPINE

Le 1<sup>er</sup> mars 2018, la condamnation d'un entrepreneur en construction pour homicide involontaire créait un précédent au Québec. L'homme était accusé à la suite de l'éboulement des parois d'une tranchée non conforme dans laquelle avait été enseveli un de ses employés, en avril 2012.

Dans son jugement, le juge faisait référence à l'article 217.1 du Code criminel, introduit par la mise en vigueur de la loi C-21, le 31 mars 2004. Cet article se lit comme suit : « Il incombe à quiconque dirige l'accomplissement d'un travail ou l'exécution d'une tâche ou est habilité à le faire de prendre les mesures voulues pour éviter qu'il n'en résulte de blessure corporelle pour autrui. » Une peine de 18 mois d'incarcération a ensuite été imposée à l'entrepreneur.

Pour Réal Travers, service-conseil en management sportif chez RTSCMS et conférencier, la mise en application de la loi C-21 constitue un jalon important en matière d'imputabilité des organisations et des individus exerçant une responsabilité à l'égard de la santé et de la sécurité tant des travailleurs que de toute autre personne se trouvant dans un établissement de l'employeur.

« À partir du moment où l'on donne accès à un plateau sportif, à un local d'activité, à une piscine ou à une bibliothèque, il y a des responsabilités qui en découlent, dit-il. Il faut y penser en amont, lors de la conception de l'aménagement, puis dès que l'on est informé d'un danger. On est alors obligé d'agir. »

## LA DILIGENCE RAISONNABLE

Pour celui qui a travaillé 35 ans à la Ville de Montréal, terminant cette période comme directeur du complexe sportif Claude-Robillard, la meilleure façon de se mettre à l'abri des implications légales des incidents survenant inévitablement en loisir est d'appliquer la notion de « diligence raisonnable », reconnue par les tribunaux. Celle-ci regroupe trois obligations, soit :

1. Le « devoir de prévoyance »
2. Le « devoir d'efficacité »
3. Le « devoir d'autorité »

Voir à ce sujet [www.preventionautravail.com/droits-et-obligations/52-la-diligence-raisonnable.html](http://www.preventionautravail.com/droits-et-obligations/52-la-diligence-raisonnable.html).

« À partir du moment où l'on donne accès à un plateau sportif, à un local d'activité, à une piscine ou à une bibliothèque, il y a des responsabilités qui en découlent... »

M. Travers fournit quantité d'exemples de négligence réelle ou potentielle, qu'il appelle aussi des « çarrivejamais », situations que l'on aurait eu avantage à corriger en appliquant le concept de « diligence raisonnable », notamment :

- Des corridors obstrués ou encombrés « temporairement »
- Des salles d'entraînement ouvertes sans qu'un calendrier d'entretien des équipements ait été produit
- Un sentier mal conçu entre un vestiaire sportif et une patinoire extérieure ou des périodes mixtes de patinage et de hockey libres, sources de nombreuses blessures
- Des formations prodiguées sans que l'on s'assure que toutes les personnes visées y ont participé
- Des membres du personnel partageant les mêmes responsabilités, mais dans des quarts de travail distincts, fermant les yeux sur une situation dangereuse en supposant que celui qui suivra s'en occupera

- Un éclairage mal adapté à la tenue d'une compétition sportive
- Des organisations s'estimant à l'abri des incidents après avoir fait installer un système de détection et d'alarme performant
- Une surveillance de chantier inadéquate (il a déjà vu arriver un ouvrier avec une scie à essence en vue de couper du béton à l'intérieur d'une installation sportive alors que l'on avait bien convenu la veille, en réunion de chantier, qu'aucun outil émettant des gaz potentiellement toxiques ne serait utilisé...)

Il est cependant optimiste, car il constate une amélioration globale de la sensibilisation du personnel en loisir en matière de sécurité. Selon lui, on considérait autrefois que c'était l'affaire d'une ou de quelques personnes en autorité, alors qu'aujourd'hui le concept de responsabilité partagée a fait son chemin.

**LE JEU EXTÉRIEUR NOUVELLE GÉNÉRATION**

ugoplayground.com @ugoplayground

Brevet en instance

## EcoPatinoire

### UNE IDÉE SIMPLE LE RESURFAÇAGE À L'EAU FROIDE

#### AVANTAGE : UNE MEILLEURE GLACE

- Plus durable
- Plus dure
- Plus rapide
- Plus claire

#### IMPACT : MOINS D'ÉNERGIE CONSOMMÉE – MOINS D'ÉMISSIONS

**POUR EN SAVOIR PLUS, ALLER À**  
**WWW.ECOPATINOIRE.COM**  
**Tél. : 514-984-8749**

■ Somme ampères

Ampères utilisés AVANT

Installation d'EcoPatinoire

Ampères utilisés APRÈS



Inondation hivernale à Québec.  
Photo : Chantal Gagnon, Ville de Québec

# LES SERVICES D'AIDE AUX SINISTRÉS LORSQUE SURVIENT UNE SITUATION D'URGENCE...

PAR YVAN LÉPINE

Le 21 septembre 2018 vers 17 h, Yess Gacem retourne à la maison après une bonne semaine de travail lorsque l'application Urgento® de la Ville de Gatineau l'avise qu'il doit aussitôt rappliquer au centre de coordination des mesures d'urgence : une tornade vient de frapper une portion du territoire et de nombreux bâtiments sont touchés. Directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, Yess porte un deuxième chapeau, celui de responsable de la mission des services aux sinistrés (SAS).

C'est toute une mécanique qui se déploie dans les heures, puis les semaines suivantes : mobilisation du personnel, ouverture d'un centre d'aide aux sinistrés (CAS) et d'un centre d'hébergement d'urgence (CHU), puis livraison d'un large éventail de services répondant à des besoins divers. La tâche est titanesque : la tornade, qui a parcouru plus de 15 km, a endommagé 332 bâtiments, dont 68 lourdement. Pas moins de 2407 logements ont été touchés; 479 d'entre eux sont inhabitables. En tout, 2150 personnes (948 familles) se sont inscrites auprès de la Croix-Rouge.

Mais que vient donc faire un service des loisirs dans une intervention de sécurité publique?

Dans son guide *Préparer la réponse aux sinistres*<sup>1</sup>, le ministère de la Sécurité publique donne bien comme exemple l'organisation d'activités d'animation et de loisirs comme « soutien ponctuel » afin de répondre aux besoins non couverts par les cinq services de base que les municipalités doivent être prêtes à offrir aux personnes sinistrées, soit : l'accueil et l'information, l'inscription, l'habillement de secours, l'alimentation et l'hébergement.

Mais la vraie raison, selon Guylaine Houde, directrice du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à la Ville de Saguenay, c'est que, non seulement les services de loisir ont accès à des équipements pouvant accueillir des sinistrés, mais surtout qu'ils sont « en lien avec les bénévoles par l'entremise des organismes communautaires, sportifs et autres ». De plus, elle précise que le personnel en loisir a comme particularité d'être à la fois spécialisé et polyvalent,

<sup>1</sup> Voir <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/soutien-partenaires/soutien-aux-municipalites/preparation-municipale/preparation-generale/guide/en-ligne.html>

un atout précieux pour répondre aux différents besoins provenant de personnes sinistrées.

« On est habitués à gérer des événements, à se revirer vite sur un 10 cents pour régler des problèmes, ajoute Véronique Cunche, directrice des services récréatifs et communautaires à la Ville de Rigaud, qui a vécu d'importantes inondations printanières tant en 2017 qu'en 2019. Notre force est là-dedans. On se débrouille. »

Catherine Morin, responsable d'équipements au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Québec, a ainsi dû répondre à une demande de son coordonnateur municipal de la sécurité civile à la suite d'inondations survenues en janvier 2018. Le besoin à combler était de réunir les sinistrés ayant fait l'objet d'un avis d'évacuation une semaine plus tôt afin de leur offrir de l'information personnalisée, mais aussi un peu de réconfort.

Ce besoin s'est transformé en une activité de solidarité. Celle-ci a été organisée avec la collaboration du personnel en loisir de l'Arrondissement des Rivières et de partenaires locaux... qui ne demandaient pas mieux que de participer à l'effort de rétablissement. Petit-déjeuner chaud, distribution de cartes-cadeaux, conseils, activité de relaxation et même la présence de l'emblématique Bonhomme Carnaval ont permis « de mettre un peu de soleil dans leur dimanche matin », comme le résume si bien Catherine Morin.

## DANS UNE TOUT AUTRE DIMENSION

Si d'autres services municipaux interviennent en continuité de leur mission courante lorsque survient un sinistre, celui des loisirs prend alors une tout autre dimension. « Les services aux sinistrés, ce n'est pas du tout dans une mission municipale habituelle », rappelle Yess Gacem.

Guylaine Houde croit qu'un virage majeur a été pris dans la structuration municipale des services à offrir aux personnes sinistrées à la suite du « déluge du Saguenay », qu'elle a vécu intensément puisqu'elle a alors dû prendre en charge

les services alimentaires à l'aréna de Laterrière, où elle travaillait alors. « Avant, l'aide venait plus des bénévoles; on était moins structurés », affirme-t-elle.

Si le Québec avait autrefois comme tradition de tenir des « corvées » à la suite de sinistres, les commissions d'enquête et groupes de travail formés à la suite du « déluge du Saguenay », en juillet 1996, puis de la « crise du verglas », en janvier 1998, ont produit d'abondantes recommandations ayant notamment mené à l'adoption de la Loi sur la sécurité civile, le 20 décembre 2001. Celle-ci confie au monde municipal (villes et MRC) d'importantes responsabilités.

## SE PRÉPARER, S'EXERCER ET S'AMÉLIORER

Si la débrouillardise constitue une des forces du personnel en loisir afin de faire face à des événements plus ou moins prévisibles, une bonne préparation contribue grandement à l'efficacité d'une intervention et du rétablissement qui en découle. Faire un temps d'arrêt avec l'ensemble du personnel et des organismes partenaires permet de dresser une liste des « leçons apprises » à la suite d'un sinistre et des initiatives à prendre pour améliorer sa préparation.

Gatineau a connu trois sinistres majeurs en autant d'années : des inondations printanières en 2017 et en 2019 ainsi que la tornade de 2018. « On développe continuellement de nouvelles procédures; on s'améliore de fois en fois », affirme Yess Gacem, précisant que chaque événement amène son lot de nouvelles responsabilités à assumer. Outre la réponse aux besoins de base des sinistrés, de nombreux autres peuvent surgir en cours de route : hébergement temporaire d'animaux de compagnie, service de traduction, soutien psychosocial, transport des sinistrés, information sur des sujets divers (comme récupérer son courrier durant la période d'évacuation), etc.

Lors des inondations à Rigaud en 2017, le hasard a fait que la Ville était justement en train de se pencher sur son plan de sécurité civile. « On avait déjà défini dans notre plan qui était responsable de quelle



*En janvier 2018, la rivière Saint-Charles sort de son lit et force l'évacuations de plusieurs résidents du quartier Duberger-Les Saules à Québec.*

Photo : Chantal Gagnon, Ville de Québec

« Si la débrouillardise constitue une des forces du personnel en loisir afin de faire face à des événements plus ou moins prévisibles, une bonne préparation contribue grandement à l'efficacité d'une intervention et du rétablissement qui en découle. »



À Rigaud, lors des inondations de 2017, on a aménagé un centre de services aux personnes sinistrées dans la bibliothèque municipale.  
Photo : Ville de Rigaud

« Outre la fatigue physique, le personnel affecté à la mission des SAS doit faire face à une charge émotionnelle importante. »

mission », explique Véronique Cunche. De plus, quelque trois semaines avant les inondations, la Croix-Rouge avait prodigué une formation en sécurité civile au personnel municipal.

Malgré tout, une fois l'intervention lancée, la municipalité a jugé bon de faire un temps d'arrêt pour planifier le rétablissement qui s'annonçait long et exigeant. Une idée a alors surgi : aller demander conseil auprès d'une autre municipalité ayant vécu une situation semblable : Saint-Jean-sur-Richelieu. Tous les « chefs de mission » de Rigaud ont pu en bénéficier. « Il y avait là toutes les personnes qui avaient travaillé lors des inondations, se rappelle Mme Cunche. Même des retraités et l'ancien maire! » Durant l'accalmie de l'année 2018, avant de nouvelles inondations en 2019, de nouvelles sessions de formation par la Croix-Rouge ont permis à la municipalité de parfaire sa préparation, tant par de l'enseignement théorique que par un exercice pratique d'ouverture d'un centre de services aux sinistrés.

### JUSQU'OU ÊTES-VOUS RÉILIENTS?

Toute gestion de sinistre impose de faire des choix, parfois déchirants, afin d'offrir de l'aide aux sinistrés tout en maintenant, autant que possible, la mission première d'un service de loisir. À Rigaud, il est prévu que du personnel provenant d'autres services vienne prêter main-forte aux sept employés permanents des loisirs.

À Gatineau, durant la phase de rétablissement, lorsque la fatigue se pointe le bout du nez et qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir, Yess Gacem n'hésite pas à puiser davantage dans son bassin d'employés occasionnels. Outre la fatigue physique, le personnel affecté à la mission des SAS doit faire face à une charge émotionnelle importante. « On est en interaction directe avec les sinistrés », rappelle-t-il.

Au besoin, des niveaux de service réguliers et des échéances de travail sont revus, en fournissant les explications requises aux autorités de la Ville. Des ajustements à la durée des périodes de travail et une rotation des effectifs sont aussi mis à contribution.

Prévoir la mise en commun de ressources fait aussi partie des outils mis à la disposition des municipalités. Le ministère de la Sécurité publique a d'ailleurs prévu cette éventualité dans son guide *Préparer la réponse aux sinistres*. Cette entraide peut se faire à l'échelle locale, par exemple entre les municipalités de Rigaud, Pointe-Fortune et Très-Saint-Rédempteur. Elle peut aussi réunir des villes plus éloignées et qui ne risquent pas de vivre en même temps un sinistre, dans une optique de redondance.

Qu'il y ait ou non une entente signée, la survenue d'un sinistre majeur amène un élan de générosité parmi la population, mais aussi au sein des villes. Catherine Morin, tout comme plusieurs collègues de la mission des SAS de la Ville de Québec, a ainsi été « prêtée » au centre des opérations d'urgence de la Croix-Rouge lors des inondations de 2017. Durant une semaine, 12 heures par jour, elle a travaillé à trouver des lieux d'hébergement privés et à les attribuer à des sinistrés.

Selon elle, il s'agissait d'une belle occasion de venir en aide à des concitoyens et confrères municipaux, mais aussi de tisser des liens précieux. Ce fut également une opportunité d'apprentissage, notamment pour mieux comprendre le stress vécu par les sinistrés. « On vivait avec eux toute cette frustration, dit-elle. Ça nous a permis de voir jusqu'à quel point ils pouvaient être ballottés et dans l'incertitude, non seulement sur l'état de leur maison, mais aussi sur le lieu où ils allaient dormir tous les soirs. »

Prévoir une mission des SAS résiliente implique de s'assurer que les collaborateurs sur lesquels on compte lors d'un sinistre seront eux aussi en mesure d'apporter leur soutien. Ce peut être un fournisseur externe, un organisme communautaire, etc. À Montréal, à la suite de la « crise du verglas » de 1999, un organisme a été mis sur pied à cette fin : le Regroupement des organismes humanitaires et communautaires pour les mesures d'urgence à Montréal (ROHCMUM). Il a notamment produit un guide à l'intention de ses membres, intitulé *Préparation d'un plan de mesures d'urgence*<sup>2</sup>. Le ROHCMUM offre également divers ateliers de formation, entre autres sur la continuité des opérations et le plan des mesures d'urgence.

La Ville de Québec a pris la balle au bond et s'est inspirée de l'expérience montréalaise pour produire son propre document, intitulé *Guide de préparation d'un plan de continuité des services en cas de sinistre pour les organismes communautaires*. Par la suite, des séances de formation ont été offertes aux organismes appelés à soutenir sa mission des SAS.

## DE NOUVELLES OBLIGATIONS

Un nouveau règlement provincial mis en vigueur le 9 novembre dernier vient préciser la portée de la Loi sur la sécurité civile. Portant sur « les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre », il impose notamment aux municipalités de désigner des endroits « qui pourront servir de centres de services et d'hébergement temporaire pour les victimes ».

Le règlement et le guide qui l'accompagne<sup>2</sup> spécifient les attentes minimales du gouvernement à l'égard de ces lieux, par exemple en ce qui a trait à la capacité d'accueil des centres d'hébergement (5 à 10 % de la population totale de la municipalité), à la présence d'installations sanitaires ou à la capacité d'y parer à une interruption de l'alimentation électrique.

En cas de sinistre, les municipalités qui auraient omis de se conformer à ce règlement pourraient être pénalisées financièrement (dépenses à rembourser et non-admissibilité à un programme d'aide) et ne pas bénéficier de l'exonération de responsabilité prévue à l'article 126 de la Loi sur la sécurité civile.

<sup>2</sup> Voir [https://rohcmum.org/wp-content/uploads/2012/11/GuidePlanMesuresUrgence\\_ROHCMUM\\_2012-FINAL.pdf](https://rohcmum.org/wp-content/uploads/2012/11/GuidePlanMesuresUrgence_ROHCMUM_2012-FINAL.pdf)



### Apportez du fitness aux grands espaces

Nous vous offrons une gamme complète d'équipements et de stations d'exercices pour tous les âges et habiletés. Les possibilités sont illimitées pour découvrir tout votre potentiel!



[info@abcrecreation.com](mailto:info@abcrecreation.com)

1-877-571-4747

[www.abcrecreationqc.com](http://www.abcrecreationqc.com)



Photo : Ville de Saint-Adèle

# LA SÉCURITÉ DANS LES PARCS

Depuis ses débuts en 2013, le projet Espaces a toujours accordé à la sécurité une attention particulière. Dans la première édition du cadre de référence *Tant qu'il y aura des enfants*, en 2015, la sécurité apparaît comme l'une des « conditions de succès » de tout projet d'aménagement ou de réaménagement de parc. La fiche *Sécurité* qui accompagnait initialement le cadre de référence a été revue et corrigée au moment du transfert des documents du projet Espaces sur le site GUIDES SPORTS LOISIRS, géré par l'Association québécoise du loisir municipal, en décembre 2018. Nous la reproduisons ici dans son intégralité.



La sécurité est une préoccupation majeure des corps publics, des collectivités et des parents. Elle revêt plusieurs aspects, en commençant par la prévention et la réduction des dangers, mais c'est aussi la capacité d'intervention et l'éducation à la sécurité.

Et il importe de ne pas négliger le sentiment de sécurité du public, fondamental pour assurer la fréquentation des parcs et autres lieux publics, et pour que les gens puissent y pratiquer leurs activités en toute confiance et avec un maximum de plaisir. En effet, même quand on a pris toutes les mesures requises pour offrir un environnement sécuritaire, il est possible que le sentiment de sécurité ne soit pas à la hauteur, car il est ici question

de perception. Les personnes âgées sont particulièrement soucieuses de sécurité; chez elles, le sentiment de sécurité est primordial.

La principale difficulté pour les autorités publiques et les gestionnaires d'équipements de jeu ou de loisir, c'est de trouver le juste équilibre entre les restrictions nécessaires (ou même les interdictions) et la liberté des pratiquants. Chez les enfants en particulier, la surprotection peut les priver de leur autonomie ou la réduire exagérément, ce qui les empêche de se développer de façon optimale. Oui, les enfants devraient pouvoir prendre des risques pour faire des découvertes et éprouver leurs limites.

Pour sécuriser les espaces de jeu dans les parcs publics, trois lignes de conduite s'imposent :

1. Offrir un environnement physique et des équipements de qualité
2. Offrir un encadrement de qualité
3. Favoriser les bons comportements et les bonnes attitudes

Enfin, tous les concepteurs et gestionnaires de parcs publics savent qu'il y a une multiplicité de normes à respecter quand on prévoit aménager ou réaménager des espaces de jeu. La référence la plus courante en ce qui a trait aux aires et équipements de jeu dans les parcs est la norme CSA-Z614 de l'Association canadienne de normalisation.

Cette norme touche à la fois aux exigences techniques et aux principes qui entourent la conception, la construction, l'installation, l'entretien et la vérification des aires et des équipements de jeu destinés aux enfants. Elle s'applique aux aires extérieures de jeu et aux équipements de jeu qui s'y trouvent et sont accessibles au public.

## LES ASPECTS SPÉCIFIQUES DE LA SÉCURITÉ DANS LES PARCS

La sécurité dans les parcs s'inscrit dans le cadre plus général de la sécurité publique, mais elle comporte des aspects spécifiques en raison des groupes de population qui les fréquentent et, aussi, des risques que représente un lieu public où peuvent se manifester des comportements socialement indésirables ou se commettre des actes illégaux.

La sécurité est un état où les dangers et les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté. C'est une ressource indispensable à la vie quotidienne qui permet à l'individu et à la communauté de réaliser ses aspirations.

La sécurité comporte deux dimensions : une dimension objective appréciée en fonction de paramètres comportementaux et environnementaux et une dimension subjective appréciée en fonction du sentiment de sécurité ou d'insécurité de la population.

## LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ

Le sentiment de sécurité est fondamental pour assurer la fréquentation des parcs et autres lieux publics, et pour que les gens puissent y pratiquer leurs activités en toute confiance et avec un maximum de plaisir. Mais même quand on a pris toutes les mesures requises pour offrir un environnement sécuritaire, il est possible que le sentiment de sécurité ne soit pas à la hauteur, car il est surtout affaire de perception.

Le *Guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire* à l'intention des municipalités et de leurs partenaires que l'Union des municipalités du Québec a publié en 2009 signale que le sentiment de sécurité varie, présentant notamment des différences chez les hommes et chez les femmes. On pourrait ajouter que les personnes âgées, les enfants et les personnes ayant un handicap peuvent se sentir moins en sécurité que la plupart des gens dans un environnement pourtant semblable.

La visibilité, l'achalandage et la surveillance sont des facteurs qui augmentent le sentiment de sécurité. L'assurance aussi que, s'il se produit un incident, on pourra obtenir de l'aide rapidement. Il importe également de rassurer les accompagnateurs d'enfants dans les espaces de jeu en les informant que les équipements sont conformes aux normes et sans danger.

## PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE

C'est dans une perspective de prévention que l'Union des municipalités du Québec a publié en 2009 le *Guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire*. Ce guide fait reposer la sécurité sur six principes : 1) la signalisation, 2) la visibilité, 3) l'achalandage, 4) la surveillance formelle et l'accès à l'aide, 5) l'aménagement d'un lieu et son entretien, 6) la concertation municipale et la participation municipale.



- Gestion de camps de jour
- Organisation d'événements
- Location de jeux gonflables

[www.gvl-inc.com](http://www.gvl-inc.com)  
1 877 678-6290

« La visibilité, l'achalandage et la surveillance sont des facteurs qui augmentent le sentiment de sécurité. »

« La sécurité, c'est aussi la capacité d'intervention en cas d'urgence. »

- 1. La signalisation :** elle a pour but de savoir où l'on est et où l'on va. Elle facilite l'orientation pour trouver son chemin ou obtenir de l'aide s'il y a un problème. Elle peut prendre différentes formes : panneaux, marquage au sol ou par code de couleur, etc. La signalétique doit être précise, facile à comprendre et placée à des endroits stratégiques.
- 2. La visibilité :** elle permet à la fois de voir et d'être visible. L'éclairage en est l'élément déterminant. Il doit être d'une intensité suffisante, permettant de voir une personne à environ 25 mètres de distance. Les lieux où la visibilité est bonne sont habituellement bien fréquentés par la population.
- 3. L'achalandage :** l'animation spontanée créée par la fréquentation appropriée d'un lieu public peut contribuer à la sécurité. En effet, l'achalandage peut dissuader certaines personnes de commettre des actes criminels ou incivils. De plus, la présence d'une foule augmente la possibilité d'obtenir de l'aide.
- 4. La surveillance formelle et l'accès à l'aide :** la surveillance dans les lieux publics municipaux s'effectue principalement par des patrouilles régulières et par les caméras de vidéosurveillance. Les téléphones publics, les sonnettes d'alarme, le contrôle des accès et les points d'aide s'ajoutent à cette stratégie.
- 5. L'aménagement d'un lieu et son entretien :** un des objectifs de l'aménagement sécuritaire est de produire un lieu accueillant qui sera fréquenté, envers lequel la population aura développé un sentiment d'appartenance et qu'elle prendra soin de ne pas dégrader.
- 6. La concertation municipale et la participation municipale :** faire participer la communauté à la surveillance privée et favoriser l'engagement citoyen local contribuent à la sécurité du voisinage.

Ajoutons que des équipements en bon état de fonctionnement, conformes aux normes, constituent un impératif en matière de prévention dans les parcs. De plus, l'utilisation de matériaux résistants au feu et au vandalisme aussi bien pour le mobilier urbain que pour des infrastructures et des équipements de jeu est fortement recommandée.

## LA CAPACITÉ D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

La sécurité, c'est aussi la capacité d'intervention en cas d'urgence. Bien sûr, les services d'urgence (police et pompiers) sont là pour répondre aux appels rapidement, mais que faire en attendant? Les employés de la Ville qui sont en contact avec le public dans les

parcs ont-ils une formation pour savoir quoi faire si un accident survient, s'ils sont témoins d'un comportement incivil ou d'un acte criminel, si une personne se sent mal ou si un enfant a besoin d'aide ou de protection? Y a-t-il des procédures à suivre dans ces cas?

Cette capacité d'intervention repose aussi sur les épaules des groupes, des organisations ou des institutions qui utilisent les parcs. Dans les ententes avec ceux-ci, y a-t-il des dispositions concernant leur capacité d'intervention en cas d'urgence? La Ville devrait-elle exiger que des accompagnateurs aient une formation en premiers soins?

## L'ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ

Les écoles, les CPE et plusieurs organisations de jeunes peuvent initier les enfants à certains aspects plus spécifiques de la sécurité dans les parcs où ils jouent. On peut installer des dispositifs d'animation à cet effet, où l'on présente de façon amusante les principales consignes de sécurité, ou encore profiter de programmes municipaux comme les camps de jour pour inciter les enfants à se responsabiliser à l'égard de leur propre sécurité.

Référence : Union des municipalités du Québec, *Ma ville en toute confiance – Guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires*, 2009, 28 pages

## ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ DANS LES PARCS

En complément de la fiche sur la sécurité dans les parcs offerte dans le *Guide des parcs et autres espaces publics* sur la plate-forme GUIDES SPORTS LOISIRS, on y trouve un outil pratique intitulé *Observations quotidiennes ou hebdomadaires des parcs et des espaces verts*. Cette liste de vérification peut être fort utile pour évaluer la sécurité d'un parc.

Elle invite notamment à dresser une liste des équipements et des terrains à vérifier, et à formuler la procédure à suivre en cas de danger si un équipement est abîmé ou défaillant. Plus précisément, il s'agit de poser un diagnostic sur l'état général du parc, les appareils de jeu et les équipements sportifs, le mobilier urbain, les surfaces de protection dans les aires de jeu, ainsi que les accès et sentiers durant l'hiver.



MARCHE, ROULE,  
BOUGE...  
VERS L'ÉCOLE :  
UN PARTENARIAT  
GAGNANT!

Présenté à la  
Conférence annuelle  
du loisir municipal  
le 2 octobre 2019

À partir de la gauche : D<sup>e</sup> Julie Loslier, directrice de la santé publique de la Montérégie, Laurent-Michel Tremblay, président de la fondation de l'école Armand-Racicot et parent responsable du Trottabus, Monique Bastien, conseillère, Benoit Laganière, commissaire à la Commission scolaire Marie-Victorin, Michel Gervais, vice-président du conseil des commissaires, deux élèves de l'école Armand-Racicot et deux parents du Trottabus, Mélanie Lacourse, directrice de l'école Armand-Racicot, et Daniel Côté, capitaine au Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).  
Photo : Ville de Longueuil

**Lieu**

Ville de Longueuil

**En résumé**

Depuis 2017, un comité de partenaires a travaillé à favoriser les déplacements actifs et sécuritaires autour des écoles primaires de Longueuil. Les initiatives du comité ont ciblé les aménagements, la sécurité, la sensibilisation, l'éducation et l'accompagnement des élèves. Le comité a conçu la campagne *Marche, roule, bouge... vers l'école* qui consistait notamment à publier un dépliant personnalisé pour 29 écoles primaires, à encourager les déplacements actifs et à rappeler l'importance pour chacun d'adopter des comportements sécuritaires aux abords des établissements scolaires.

**Contexte**

- Population de 246406 habitants (janvier 2019)
- 29 écoles primaires avec un potentiel de marcheurs élevé
- 5631 marcheurs possibles selon les chiffres du transport scolaire datant de 2017
- Sentiment d'insécurité des familles au sujet des déplacements à pied ou à vélo pour se rendre à l'école

- Comportements à risque des automobilistes autour des écoles
- Plusieurs enjeux et responsabilités à des niveaux décisionnels différents

**Genèse**

Lors de l'élaboration de la nouvelle politique familiale de la Ville de Longueuil en 2015, les résultats d'un sondage auprès des familles ont révélé que l'enjeu de sécurité était prédominant si l'on voulait augmenter les déplacements actifs autour des écoles. Un comité Déplacement actif et sécurité a été créé pour trouver des solutions aux enjeux de sécurité et favoriser les déplacements actifs. Voici les réalisations initiales de ce comité :

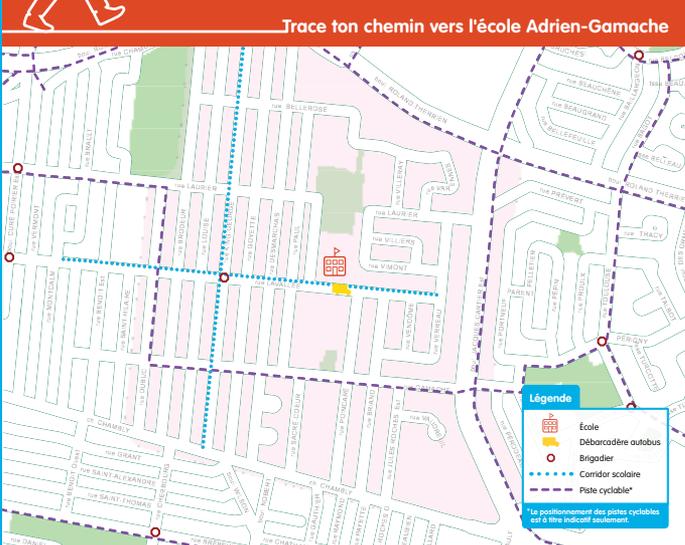
- Évaluation des plans de déplacements actifs déjà en vigueur (programme À pied, à vélo, ville active)
- Signature d'une entente entre les partenaires pour qu'ils mettent en œuvre des conditions favorables aux déplacements actifs
- Production d'un dépliant personnalisé pour chacune des écoles participantes
- Déploiement d'une campagne de sensibilisation

**Lorsque je me déplace à pied...**

- Je marche sur le trottoir, mais s'il n'y en a pas, je marche en bordure de rue face à la circulation pour voir venir les voitures.
- Je traverse les rues aux intersections et aux passages pour piétons sans courir - je regarde à gauche, à droite, à gauche.
- Avant de m'engager, je m'assure d'absence de danger.
- Pour m'assurer d'être vu, je regarde et je garde un contact visuel avec les conducteurs.
- J'attends le brigadier avant de traverser l'intersection.
- Surtout, je respecte toujours la signalisation!

**Lorsque je me déplace à vélo...**

- Je porte mon casque ainsi que des vêtements réfléchissants en tout temps.
- Je circule sur les pistes cyclables ou en bordure de la rue dans le même sens que les voitures.
- Je signale mes intentions quand je tourne, je ralentis une rue ou que je m'arrête.
- En présence de brigadier, je descends de mon vélo à l'intersection.



**Trace ton chemin vers l'école Adrien-Gamache**

**Légende**

- École
- Débarcadère autobus
- Brigadier
- Corridor scolaire
- Piste cyclable\*

\*Le positionnement des pistes cyclables est à titre indicatif seulement.

Le dépliant personnalisé du programme présente un plan qui permet de tracer un itinéraire sécuritaire entre la maison et l'école (ici l'école primaire Adrien-Gamache).

## Objectifs

- Promouvoir et encourager les déplacements actifs chez les familles et les enfants
- Atténuer le sentiment d'insécurité des parents
- Informer les familles des consignes de sécurité lors de la rentrée scolaire
- Augmenter le niveau d'activité physique des enfants
- Favoriser la santé et la réussite éducative
- Diminuer la congestion automobile autour des écoles et améliorer la qualité de l'air
- Rendre les rues plus sécuritaires et le quartier plus agréable

### Objectifs du dépliant

- Rappeler les règles de signalisation
- Offrir des conseils aux familles pour les déplacements à pied ou à vélo
- Fournir une carte indiquant le trajet le plus sécuritaire pour se rendre à l'école

### Partenaires de l'entente

- Commission scolaire Marie-Victorin : responsable du transport scolaire (conseiller), responsable des communications (plan de communication)
- Ville de Longueuil : Bureau du développement social et communautaire (coordination du comité), Service de la géomatique (création des cartes), Service du génie (division transport et déplacement actif), Service de police de l'agglomération de Longueuil (sécurité et brigadiers scolaires)
- Centres intégrés de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre et de la Montérégie-Est : agentes de promotion en santé publique, kinésiologues et conseillères en promotion de la santé

## Résultats

- Rôles et responsabilités bien identifiés
- Partenaires mieux informés sur les enjeux de chacun
- Actions réalisées grâce aux engagements à long terme
- Familles sensibilisées aux bienfaits des déplacements actifs en toute sécurité
- Beaucoup de plaisir à travailler tous ensemble pour les saines habitudes de vie des familles et des enfants

## Références

Présentation à la CALM 2019 : [https://www.dropbox.com/sh/hobss8lb60qn2yl/AAChxz2B00NI4dQnRcSUydfea?dl=0&preview=B.3.2\\_Sarah+Desjardins++CALM2019\\_PPT+Ville+de+Longueuil+Marche%2C+roule%2C+bouge.pdf](https://www.dropbox.com/sh/hobss8lb60qn2yl/AAChxz2B00NI4dQnRcSUydfea?dl=0&preview=B.3.2_Sarah+Desjardins++CALM2019_PPT+Ville+de+Longueuil+Marche%2C+roule%2C+bouge.pdf)

Commission scolaire Marie-Victorin, Déplacements actifs : <https://www.csmv.qc.ca/la-csmv/transport-scolaire/deplacements-actifs/>

## Personne-ressource

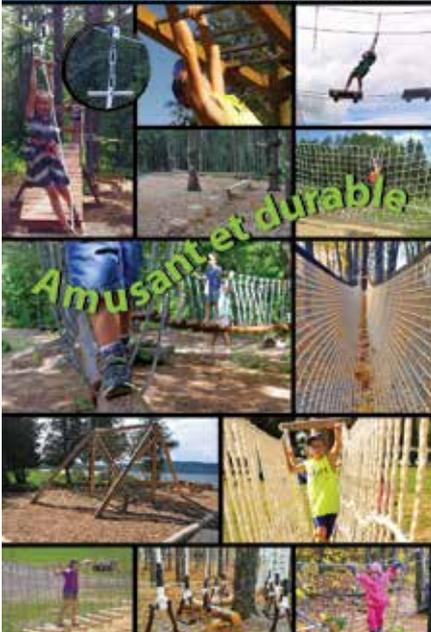
Sarah Desjardins, Bureau du développement social et communautaire, Ville de Longueuil, 450 463-7100 poste 2376, sarah.desjardins@longueuil.quebec



**Créations dans les ARBRES**  
Parcours d'écobertisme sur arbres ou poteaux au sol ou en hauteur

Steve Desbiens  
Concepteur  
450 917-8288

creationsdanslesarbres@gmail.com  
www.creationsdanslesarbres.com  
Géré par : Les Constructions Steve Desbiens Inc. # RBQ : 5635-5456-01



**Amusant et durable**

## LE PROGRAMME VÉLOSPECTATEUR

Candidat aux prix  
Excellence 2019  
de l'AQLM



Photo : Ville de Repentigny

### Lieu

Ville de Repentigny

### En résumé

Le centre aquatique Jaques-Dupuis de Repentigny accueille chaque semaine plus de 3000 personnes, dont 1500 enfants et adolescents qui suivent des cours de natation ou font partie de clubs aquatiques. Ces jeunes sont toujours accompagnés de parents spectateurs. Le programme Vélospectateur met à leur disposition des vélos stationnaires qui leur permettent de faire de l'activité physique pendant l'entraînement de leurs enfants ou de leurs frères et sœurs.

### Genèse

Depuis plusieurs années, les parents et grands-parents des enfants qui fréquentaient le centre aquatique faisaient part de leur désir d'être actifs au lieu d'être assis dans les gradins à attendre pendant l'activité des enfants. En mars 2018, pendant le Défi santé, le centre aquatique a tenté une expérience en empruntant des vélos à un centre de conditionnement physique. Comme la réponse a été intéressante, le centre a développé le projet d'acquérir lui-même des vélos pour faire bouger les spectateurs accompagnateurs. Le programme Vélospectateur a été mis en route en janvier 2019.

### Objectifs

- Favoriser la pratique de l'activité physique dans la population (87000)
- Promouvoir la santé globale de la population

### Partenaire

Le Plateau Lanaudière intersectoriel, dont le mandat est de créer des environnements favorables à la santé

### Caractéristiques

- L'installation comprend 6 vélos stationnaires installés dans le hall d'entrée du rez-de-chaussée et du premier étage.
- Les vélos sont accessibles sept jours sur sept de 6 h à 22 h.
- La Ville a produit un guide Vélo-Santé à l'intention des usagers : ce guide a été rédigé par une kinésiologue (programme d'exercices) et une diététicienne (conseils d'alimentation); des fiches de recettes santé sont disponibles.
- Des séances de cardiovélo (*spinning*) sont offertes, dirigées par un entraîneur, pour sensibiliser la clientèle au bon usage des vélos.
- Le programme est accessible à tous et gratuit.

### Participation

- Clientèle variée : adolescents du programme sport-études et retraités le jour, parents et grands-parents qui accompagnent les enfants le soir et la fin de semaine
- Moyenne par semaine : 275 personnes
- Nombre de pédaleurs de janvier à septembre 2019 : près de 6000

### Expansion

- Ce programme est facilement exportable dans tous les milieux où des parents ou des grands-parents accompagnent des enfants dans des activités.
- Il peut notamment être mis en œuvre dans les bibliothèques, les centres communautaires et les centres sportifs.

### Référence

Le programme Vélospectateur : <https://www.ville.repentigny.qc.ca/vie-animee/centre-aquatique-jacques-dupuis/equipements-et-services/programme-velospectateur.html>

### Personne-ressource

Sylvie Desgagné, chef de division, centre aquatique Jacques-Dupuis; 450 470-3440, poste 441; [desgagnes@ville.repentigny.qc.ca](mailto:desgagnes@ville.repentigny.qc.ca)



SSI 2020  
APRIL 15-17 AVRIL  
QUÉBEC CANADA



## Faire équipe pour un sport sans violence

Si la sécurité de nos jeunes sportifs vous préoccupe

**Du 15 au 17 avril 2020, à Québec**

La conférence *Safe Sport International 2020* (SSI 2020) fournira et développera des solutions concrètes afin de prévenir et contrer les diverses violences en sports.

À cet égard, SSI 2020 abordera les différentes approches et les prochains défis menant vers des environnements sportifs sains et harmonieux.

Pour plus d'informations,  
visitez le [ssi2020.sportaide.ca](https://ssi2020.sportaide.ca).

**QUÉBEC VOUS ATTEND  
DU 15 AU 17 AVRIL 2020!**





Photo : Ville de Sherbrooke



### Lieu

Ville de Sherbrooke

### En résumé

Les *Espaces citoyens* sont des lieux de rassemblement extérieurs à la fois agréables et fonctionnels. Ils permettent aux citoyens résidant à proximité d'un parc de réserver un espace et d'y organiser des activités. Ils sont aménagés pour répondre aux besoins des usagers, offrant notamment des tables de pique-nique amovibles, des poubelles et des prises électriques.

### Contexte

- 165 937 habitants
- 33 communautés locales
- 97 parcs

### Origine du projet

La Ville recevait des demandes de citoyens qui souhaitaient réserver un espace dans un parc pour y faire une activité ponctuelle privée, par exemple un pique-nique familial. Or, le règlement municipal permettait uniquement de réserver des salles intérieures, des terrains sportifs pour une pratique très spécifique ou des préaux (planchers de danse). Il n'y avait pas d'espaces multifonctionnels à offrir. De plus, on ne comptait que huit préaux sur le territoire. Un comité institué pour résoudre certaines questions citoyennes a eu l'idée de créer des « espaces citoyens », que l'on pourrait réserver gratuitement.

## ESPACES CITOYENS

Candidat aux prix Excellence  
2019 de l'AQLM

### Objectifs

- Offrir des espaces municipaux extérieurs gratuits sur réservation
- Favoriser l'utilisation des parcs de quartier
- Bonifier l'expérience d'utilisation des parcs
- Aménager et faire la promotion de lieux de rassemblement extérieurs

### Étapes de mise en place

- Consultation des services impliqués :
  - Police
  - Service des parcs
  - Service des bâtiments
  - Direction d'arrondissement et conseillers municipaux
  - Service des affaires juridiques
  - Soutien administratif (Centrale de réservation de plateaux)
- Modification du règlement municipal
- Élaboration du plan concept avec le Service des communications
- Prévision budgétaire
- Présentation dans chacun des arrondissements afin de choisir les parcs et de confirmer la contribution budgétaire
- Préparation de plans d'aménagement par le Service des parcs
- Aménagement des *Espaces citoyens* dans les parcs ciblés (4 en 2019)

- Coordination avec l'équipe de réservation de plateaux
- 16 mai 2019 : inauguration du premier *Espace citoyen* et début des réservations

### Fonctionnement

- L'*Espace citoyen* est une section de parc qui peut être réservée gratuitement.
- Il offre des aménagements de base : au minimum trois tables de pique-nique amovibles avec logo, une poubelle avec logo, une affiche distinctive, une roche signalétique.
- L'espace est délimité, sans être fermé, par des éléments naturels : arbres, arbustes, rochers, plantes, etc.
- Le citoyen peut réserver l'*Espace citoyen* pour une activité ponctuelle privée.
- Le citoyen s'adresse à la Centrale de réservation qui propose un contrat de location dans lequel sont indiquées les règles et les consignes.
- Comme l'espace est réservé de façon exclusive, le citoyen peut y apporter un jeu gonflable ou de petits équipements (tente, tables, chaises, radio, etc.).
- Le règlement municipal s'applique aussi dans les *Espace citoyens* : pas de consommation d'alcool, pas de contenants de verre, etc.

### Perspectives de développement

- Idéalement, un *Espace citoyen* dans chacune des 33 communautés locales de Sherbrooke
- À court terme (deux prochaines années), ouverture d'une dizaine d'*Espace citoyens*

### Référence

Présentation du service sur le site de la Ville : <https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/citoyen/famille/espace-citoyen/>

### Personne-ressource

Marie-Frédérique Tremblay, coordonnatrice, équipe des événements spéciaux, Service des sports, de la culture et de la vie communautaire; 819 823-8000, poste 5228; Marie-Frédérique.Tremblay@ville.sherbrooke.qc.ca

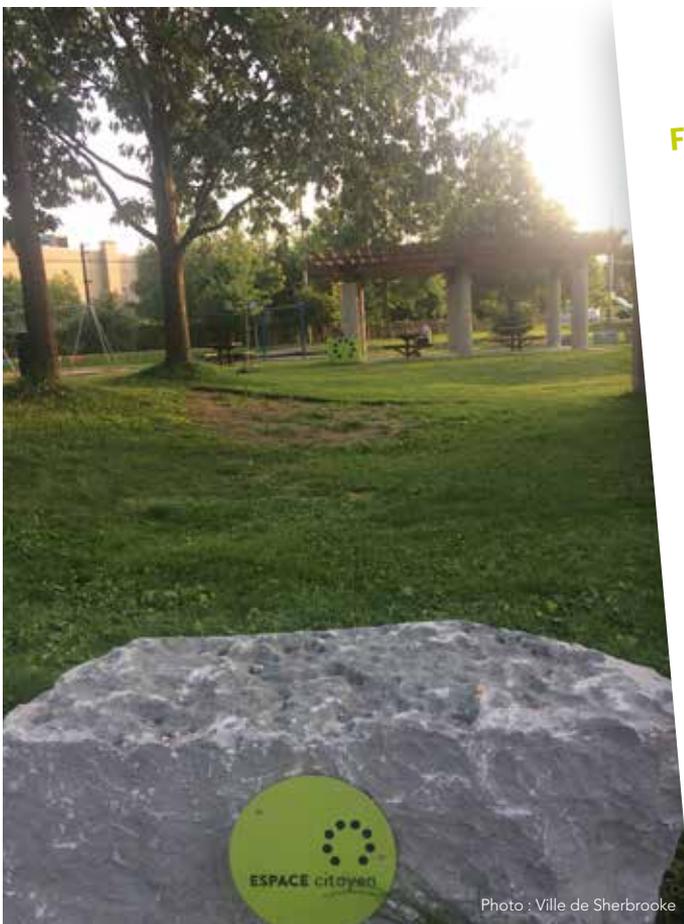


Photo : Ville de Sherbrooke





## QUÉBEC EN FORME EST DEVENU M361

Photo : Shutterstock.com

Au terme du mandat qui lui avait été confié par le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon, Québec en Forme s'est transformé en une toute nouvelle organisation et a réorienté ses activités. C'est le 10 septembre dernier, à Montréal, qu'a eu lieu le lancement officiel de la nouvelle image de marque de l'organisation.

Directrice générale de Québec en Forme, devenu M361, Marilie Laferté a expliqué pourquoi cette transformation s'est avérée nécessaire et a décrit les grandes étapes que son organisation a traversées au cours des dernières années.

« Cette nouvelle identité incarne les principales forces de notre organisation, issues de ses 17 années d'expérience. Elle incarne également toute la portée des actions et des projets qui sont sous notre responsabilité. (...) M pour moteur, M pour mouvement, M pour mobilisation. Une force motrice qui a servi les saines habitudes de vie pendant toutes ces années et maintenant on continue ! Donc, c'est un tour de roue complet effectué au Québec, dans toutes les régions, par la mobilisation et le soutien des communautés. D'où 360 + 1

qui désigne la suite des choses. Véritable moteur de changement, M361 se voue à la création de stratégies engageantes qui génèrent des impacts sociaux positifs dans les communautés québécoises. »

### **Mission accomplie pour Québec en Forme**

Petit retour en arrière. Dans la foulée d'un partenariat entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon, Québec en Forme avait reçu, en 2007, le mandat d'administrer un fonds de 400 millions \$, sur une période de 10 ans, pour encourager l'adoption des saines habitudes de vie chez les jeunes Québécois. En 2016, les deux bailleurs de fonds avaient annoncé leur décision de ne pas renouveler leur entente dans la forme actuelle, au-delà de l'échéance déjà prévue.

L'annonce du non-renouvellement de cette entente ne représentait pas pour autant la fin des activités pour Québec en Forme, car, en 2017, les partenaires ont constaté qu'il était possible de continuer. L'OBNL a eu deux ans pour modifier sa structure organisationnelle, instaurer une nouvelle gouvernance et changer son nom. Ses activités vont désormais s'articuler autour des politiques qui intègrent les

saines habitudes de vie et qui touchent l'ensemble de la population. À cet égard, le mandat élargi de M361 correspond aux vœux de la Politique gouvernementale de prévention en santé.

### **Offre de service**

L'offre de service de M361 se décline en cinq volets :

- Accompagnement et conseil
- Accompagnement stratégique
- Collaboration
- Réalisation
- Évaluation

Parmi ses mandats, M361 collabore activement à la mise en œuvre de différentes mesures de la Politique gouvernementale de prévention en santé, lancée en 2017 par le gouvernement du Québec. Outre ses partenaires de longue date, comme le ministre de la Santé et des Services sociaux, les tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie et le Secrétariat aux affaires autochtones, l'organisation a tissé de nouvelles collaborations avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (notamment pour le projet 100° et la

démarche Prendre soin de notre monde), ainsi qu'avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (pour le tout nouveau projet Actiz).

Il est à noter que Charles Pagé, ancien président de l'AQLM (2013-2017) et directeur du loisir communautaire à la Ville de Québec, est membre du nouveau conseil d'administration de M361.

Pour en savoir plus long : <https://m361.ca>

D.P.

## PREMIER SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR L'EXPÉRIENCE INCLUSIVE EN LOISIR

Quelque 125 spécialistes et chercheurs universitaires en provenance de six pays ont participé les 22 et 23 octobre à l'Université du Québec à Trois-Rivières au premier Symposium international sur l'expérience inclusive de loisir. Les retombées s'annoncent très positives. Plusieurs pistes de recherche se sont dessinées et 25 chercheurs d'une dizaine d'universités ont signé la déclaration d'intérêt à s'engager dans le Réseau international sur l'expérience inclusive.

Plusieurs projets de collaboration sont envisagés, notamment un numéro spécial de la revue *Loisir & Société* et un projet de livre sur l'inclusion en français et en anglais. Il est aussi question d'une rencontre entre les 25 chercheurs l'année prochaine afin de poursuivre le développement de projets communs.

Les participants au symposium ont pu relever certaines pistes visant l'application concrète de principes et de mécanismes liés à l'expérience inclusive de loisir. L'Observatoire québécois du loisir et ses partenaires se sont montrés très attentifs à cette première et entendent bien observer et diffuser les pratiques inspirantes qui se développent ou se consolident en matière d'expérience inclusive de loisir.

D.P.

## PRIX DOLLARD-MORIN 2020

La période de mise en candidature pour le Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin s'est ouverte le 15 novembre 2019 et prendra fin le 17 janvier 2020. La cérémonie de remise de prix est prévue le 29 mai prochain (date sujette à des changements en fonction du calendrier des travaux parlementaires).

Comme l'AQLM n'a pas décerné de prix Excellence dans la catégorie Soutien au bénévolat à la remise du 3 octobre dernier, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui régit le Prix Dollard-Morin, accepte exceptionnellement de recevoir des candidatures dans cette catégorie. Depuis 2016, la municipalité ou l'arrondissement lauréat du prix Excellence de l'AQLM au titre du soutien au bénévolat recevait automatiquement le Prix Dollard-Morin dans la même catégorie.

Les candidatures dans cette catégorie doivent être transmises au Ministère sur la plateforme du Prix Dollard-Morin (<http://www.education.gouv.qc.ca/references/concours-prix-et-distinctions/prix-du-benevolat-en-loisir-et-en-sport-dollard-morin/>). Elles seront retransmises à l'AQLM, où le Comité de reconnaissance choisira le lauréat. De cette manière, l'AQLM conserve son rôle de partenaire du Prix Dollard-Morin.

D.P.

## CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE SPORT SANS VIOLENCE

Du 15 au 17 avril 2020, aura lieu à Québec la 2<sup>e</sup> Conférence Safe Sport International (SSI), destinée tant aux communautés scientifique et sportive qu'au grand public. Organisé par Sport'Aide, cet événement a pour objectifs de développer des solutions concrètes et de mobiliser les acteurs du milieu afin de fournir aux jeunes des environnements sportifs sains, sécuritaires et exempts de violence.

Au programme : panels de discussion, conférences et ateliers de travail visant à traiter efficacement des prochains défis et des diverses approches instaurées partout sur la planète par différents clubs, organisations et fédérations locales et internationales.

Vous pouvez vous inscrire dans le site [www.ssi2020.sportaide.ca](http://www.ssi2020.sportaide.ca).

Y.L.

## DÉCÈS DE NORMAND CARON, RÉDACTEUR EN CHEF D'AGORA FORUM DE 1999 À 2009



C'est avec grande tristesse que nous avons appris le décès, le 10 novembre, de Normand Caron, rédacteur en chef d'*Agora Forum* de 1999 à 2009, à l'âge de 69 ans. Normand fut un véritable homme-orchestre pour l'Association québécoise du loisir municipal dans les dix premières années de l'organisation. À la revue, Normand rédigeait la plupart des articles, faisait les photos et effectuait le montage en tant que graphiste; il vendait même les espaces publicitaires. Sous sa direction, *Agora Forum* est devenu un véritable magazine de loisir public. Normand a aussi contribué fortement à l'essor de la Conférence annuelle du loisir municipal, s'occupant entre autres de l'organisation du Salon des exposants. En 2008 et 2009, il occupa le poste de directeur des communications et des services aux membres associés commerciaux.

Par ailleurs, Normand était un passionné de philatélie. Il fut président de l'Union des philatélistes de Montréal à cinq reprises. En 2008, il recevait le Prix Dollard-Morin du bénévolat en loisir et en sport pour sa contribution au développement de cette activité. Normand a aussi été membre fondateur de l'Académie québécoise d'études philatéliques et fut un grand défenseur du loisir culturel à Sport et Loisir de l'île de Montréal.

Au revoir, Normand, et merci pour ton apport au loisir municipal québécois!

D.P.

# ACCÉLÉREZ VOS PROCESSUS

## GRÂCE À NOTRE APPLICATION DÉDIÉE

Nos solutions logicielles conviviales et performantes couvriront l'ensemble de vos besoins en gestion et organisation. Depuis 1989, Logiciels Sport-Plus inc. développe des applications pour simplifier et faciliter le travail des employés qui oeuvrent dans tout service de loisirs, centre sportif, organisme à but non lucratif et organisme sportif.

### UNE MULTITUDE DE FONCTIONNALITÉS

#### ✓ INSCRIPTION, RÉSERVATION ET LOCATION

Plusieurs possibilités s'offrent à vous : inscription aux activités par Internet ou sur place, réservations et location de plateaux.

#### ☐ GESTION D'ÉQUIPEMENTS, D'EMPLOYÉS ET DE PRODUITS

Dotez-vous d'un processus de gestion fiable et efficace grâce à notre logiciel complet et évolutif.

#### ☒ INTERFACES CONVIVIALES

Nos applications sont conçues de façon à plaire à tous les utilisateurs et à faciliter les processus.

#### ☐ GESTION FINANCIÈRE

Gardez la main sur vos opérations (encaissements, paiements, remboursements) et visualisez et imprimez vos rapports (recettes, revenus).

#### ☐ PAIEMENT EN LIGNE

Il est facile de récolter les paiements de vos membres qui peuvent consulter, réserver, s'inscrire et payer par carte de crédit via Internet.

#### ☐ BILLETTERIE

Notre nouveau logiciel vous permet d'effectuer la gestion, la vente et l'impression de billets de spectacles pour sièges réservés ou admission générale.

#### ☐ AFFICHAGE DYNAMIQUE

L'affichage dynamique permet à vos clients de visualiser rapidement les plages horaires de vos glaces, terrains ou encore les réservations de vos installations.

#### ☐ GESTION DES ACCÈS

Gérez les entrées d'une installation avec différents dispositifs. Le logiciel génère les cartes de membres avec ou sans photo. Il peut s'agir de cartes RFID.

#### ☐ APPLICATION MOBILE

Sport-Plus au bout de vos doigts ! Profitez de notre application mobile pour que vos citoyens et clients n'aient plus à s'encombrer de carte physique.

## PLUS DE 350 CLIENTS SATISFAITS, NOTRE GRANDE FIERTÉ.



Fournisseur de solutions logicielles  
Inscription - Réservation - Location

**1.866.450.582.4329**  
INFO@LOGICIELS-SPORT-PLUS.COM  
LOGICIELS-SPORT-PLUS.COM



ATMOS  
PHÈRE

ESPACES PUBLICS  
ESPACES LUDIQUES

Fier de soutenir l'AQLM depuis 20 ans !

## Un espace à géométrie variable qui s'adapte à votre programmation.

Rentabilisez votre salle grâce à la polyvalence de nos tribunes télescopiques qui offrent une grande variété de configurations sans sacrifier le design et le confort. Spectacles intimes ou à grand déploiement, congrès, banquets ou expositions, tout devient possible.

Les meilleures solutions de tribunes sont à votre portée.  
[atmosphere.com/tribunes](https://atmosphere.com/tribunes)

# Tribunes télescopiques